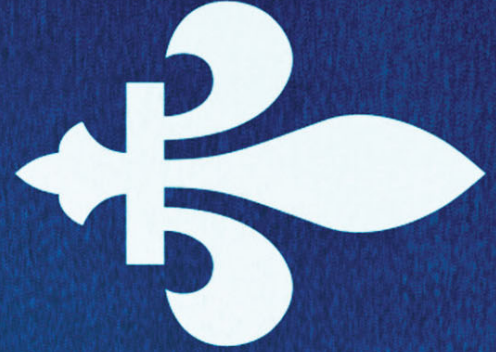


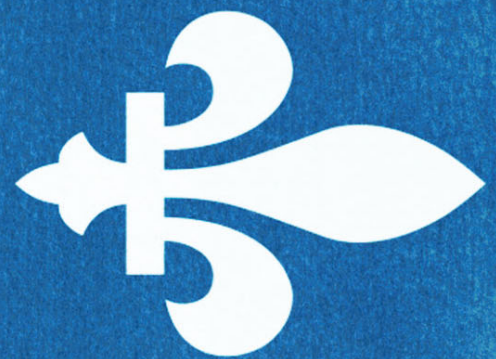
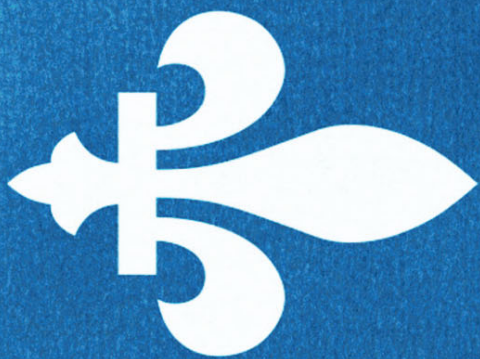
409

L'AUT' JOURNAL

Septembre 2022 • avec une apostrophe pour apostropher



ANGLICISATION DES FRANCOPHONES DU QUÉBEC



page 11



Les rogations

Michel Rioux

Celles et ceux – ou si vous préférez, les ielles – qui ont encore un peu de religion se rappelleront sans doute cette chanson de Félix Leclerc, *Les Rogations* dont le refrain, sur l'air du *Te rogamus audi nos*, était chanté après la description d'une situation soit incongrue, soit, loufoque ou, pire encore, dramatique.

Les rogations se tenaient les trois jours précédant la fête de l'Ascension. Elles avaient pour objet de demander à Dieu un climat favorable, une protection contre les calamités, et pouvaient être accompagnées d'une bénédiction de la terre.

Le refrain de la chanson de Félix, qui revenait après chaque strophe sur l'air lancinant du *Te rogamus audi nos*, c'était : « Oui, mais on a une belle vue! »

Nos ancêtres demandaient à Dieu de les entendre. Aujourd'hui, on fait la sourde oreille et on se détourne des calamités qui nous assaillent.

C'est ainsi que Félix dénonçait cette espèce de fuite en avant des Québécois, se satisfaisant de faire le dos rond, ou de refuser de se rendre à l'évidence face

à ce qui aurait dû, au contraire, susciter leur indignation.

Car il semble de mise et de bon ton, en ces temps perturbés, de se dire ailleurs que là où on a les pieds ...

« Le Québec est ailleurs... », se plaint à anonner le premier ministre Legault, un refrain repris en chœur par celles et ceux qui le suivent en ignorant toujours où il se trouve, cet ailleurs. C'est en tout cas ce que certains s'époumonent à proclamer depuis quelque temps du Québec et des Québécois qui, sans qu'une explication logique vienne appuyer pareil voyageant, auraient démenagé dans un ailleurs qui sonne comme l'appel désespéré d'un individu en train de se noyer. Bernard Drainville en est aujourd'hui le prototype le plus frappant. Comme l'avait fait avant lui Clovis devant l'évêque Remi, il brûle aujourd'hui ce qu'il a adoré et adore désormais ce qu'il avait brûlé...

Quand Legault demande qu'on lui accorde une forte députation, soi-disant pour faire peur à Ottawa, on a envie de lui rappeler que moins de deux ans après que Robert Bourassa eut fait élire 102 députés sur 110 à l'Assemblée nationale, Elliott Trudeau n'avait pas craint de le qualifier de « mangeur de hot dogs »...

Comme en avait été victime Robert Bourassa avant lui, François Legault s'attire le même mépris. Les exemples sont flagrants.

Justin Trudeau peut par exemple affirmer sans vergogne, alors que toutes les statistiques font la démonstration de l'extrême précarité du français : « Il ne faudrait pas que le Québec nuise au français ailleurs au Canada. » Et tout ce que trouve à répondre le chef de la CAQ, c'est : « M'am choquer là ! »

Et le bon peuple de fermer les yeux et de chanter : « Oui, mais on a une belle vue... »

C'est le même gouvernement fédéral qui, jusqu'à tout récemment, avait financé à hauteur de 138 800 \$ un dénommé Laith Marouf pour ses activités antiracistes. En plus de propos antisémites absolument ignobles, la haine de ce monsieur s'étend à la langue française et à ceux qui la parlent. « LOL, je pense que les *Frogs* ont un QI beaucoup moins élevé que 77, et le français est une langue affreuse, » a-t-il écrit.

L'immigration francophone est torpillée par Ottawa qui, par ailleurs, poursuit une politique visant à submerger le Québec dans le but d'affaiblir son poids démocratique, et tout ce que le chef de la CAQ trouve à répondre, c'est « M'am choquer là ! »

Et le bon peuple de se boucher les oreilles et de se glisser entre le mur et la peinture : « Oui, mais on a une belle vue... »

Alors que le fédéral annonce son intention de contester devant les tribu-

naux les articles de la loi sur la laïcité qui, à ses yeux, dévient du sacrosaint concept du multiculturalisme, le chef de la CAQ bombe le torse et s'écrie : « M'am choquer là ! »

Et dans les chaumières, on chuchote, pour ne rien déranger : « Oui, mais on a une belle vue... »

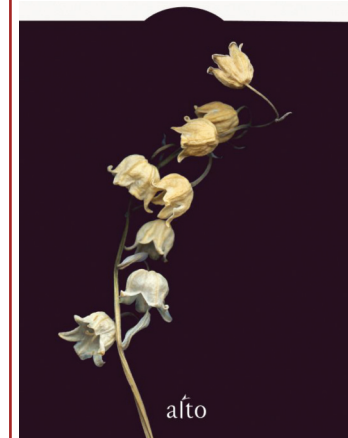
Et alors que les besoins pour assurer un minimum de qualité aux soins de santé sont dans les provinces, dont le Québec, et que l'argent disponible se trouve à Ottawa, situation qui perdure depuis que le financement fédéral des soins de santé a fondu comme neige au soleil depuis plus de vingt ans, le chef de la CAQ feint de déchirer sa robe, prétexte et s'ébroue en criant : « M'am choquer là ! »

Et quelle est la réponse populaire à cette situation bancale : « Oui, mais on a une belle vue... »

Dans la chanson de Félix, Jean-Baptiste avait fini par se choquer !

Donc, je m'en vas ! / Où c'est que tu vas ? / Racheter ma terre ! / Rachète ta terre ! / Racheter mon fer ! / Rachète ton fer ! / Racheter mes chutes ! / Rachète tes chutes ! / Racheter ma vie ! / Rachète ta vie ! / Racheter le pays !

Te rogamus audi nos! Entends-nous, Seigneur... Pour que la récolte de plantes vertes ne soit pas trop abondante, le 3 octobre...



Les ouvriers du hasard

Cette femme toute seule dans une chambre était, à son insu, en train de prendre l'une des décisions les plus importantes de la littérature américaine. Si, par peur, par fatigue, par paresse, par calcul, par incompréhension, ou alors par amour pour sa sœur morte et respect de ses dernières volontés, elle avait décidé de traiter les poèmes d'Emily comme ses lettres (et quelle est la différence, au fond, entre les premiers et les secondes, les poèmes ne sont-ils pas simplement des lettres dont on ne connaît pas le destinataire ?), plus personne ne se souviendrait aujourd'hui du nom d'Emily Dickinson. Sans Lavinia, Emily serait morte comme tombe un arbre dans la forêt quand personne n'est là pour l'entendre, sans bruit et sans écho.

A-t-elle seulement le droit de vouloir faire un livre avec les poèmes d'Emily alors que celle-ci s'est toujours refusée à les publier de son vivant ? Sa sœur n'a jamais eu peur de demander – d'exiger – exactement ce qu'elle voulait. Si elle désirait qu'on jette aussi ses poèmes au feu, pourquoi ne l'a-t-elle pas dit à Lavinia ? Serait-ce parce que, incapable de trancher, elle a voulu laisser la décision à sa cadette ? Mais Emily n'a jamais laissé personne choisir pour elle.

Pendant des jours, on peut imaginer que Lavinia cherche des instructions, fouille toutes les poches, retourne les matelas, sonde les interstices entre les lattes du plancher, secoue les livres pour en faire tomber ce qui pourrait avoir été caché entre les pages. En vain. Emily a abandonné à elles-mêmes et son œuvre et sa sœur. Ou alors elle leur a fait ce cadeau de les confier l'une à l'autre.

Lavinia Dickinson est de la famille de Max Brod, qui choisit d'ignorer les dernières volontés expresses de son ami Kafka, lequel lui avait fait promettre de jeter tous ses papiers au feu sans les lire, d'Otto Frank, qui résolut de rendre public le journal de sa fille morte à Bergen-Belsen. Elle fait partie de ces rares ouvriers du hasard à qui l'on doit des œuvres monumentales qu'ils n'ont pas écrites.

Combien de personnes faut-il pour faire un livre ?

Les ombres blanches

Dominique Fortier

Alto, 2022



Le projet présenté au Sénat français

L'insolence agressive de GNL-Saguenay

Pierre Dubuc

L'aut'journal est entré en possession de documents accompagnant une présentation du groupe Symbio Infrastructure, promoteur du projet GNL-Saguenay, devant les membres du groupe d'amitié France - Québec du Sénat français le 12 juillet dernier.

À cette occasion, le promoteur de Symbio Infrastructure Jim Illich et ses équipes francophones, ont présenté le projet SYMBIO - GLNQ, d'exportation de gaz naturel liquéfié.

Le projet présenté aux sénateurs français est qualifié de « neutre en CO₂, car utilisant l'hydroélectricité pour la liquéfaction » et est « destiné à alimenter l'Europe et l'Ukraine ».

LE PROJET

Le document de Symbio Infrastructure décrit ainsi le projet: « Symbio Infrastructure développe, par l'intermédiaire de sa filiale en propriété exclusive GNL Québec Inc. (GNLQ), l'installation d'exportation de gaz naturel liquéfié (GNL) innovante et neutre en carbone au Québec (Canada, située sur la rivière Saguenay). L'installation d'Énergie Saguenay, d'une capacité de

10,5 millions de tonnes par an (mtpa), recevra, liquéfiera et exportera environ 15 milliards de mètres cubes par jour (bcm/a) de gaz naturel produit de manière responsable à partir de l'Ouest canadien et devrait démarrer ses activités en 2027. »

Le projet, précise-t-on, « sera desservi par un nouveau gazoduc de 782 km, de 42 pouces de diamètre, qui se raccordera au réseau principal existant en Ontario ».

Tout comme l'usine de liquéfaction, le gazoduc, construit par Gazoduc Inc., une autre filiale de Symbio, serait « neutre en carbone, en partie grâce à l'utilisation novatrice de l'hydroélectricité et de la compression électrique ».

Le document affirme que « Gazoduc a sélectionné un corridor, lancé le processus réglementaire et la consultation, signé un accord de collaboration détaillé avec les Premières Nations et réalisé des études environnementales sur le terrain, et finalisé l'ingénierie FEED détaillée ». L'entreprise proclame détenir « un bail de 1 600 emplacements au port en eau profonde de Saguenay ».

Pour justifier leur projet, les promoteurs évoquent, bien entendu, la guerre

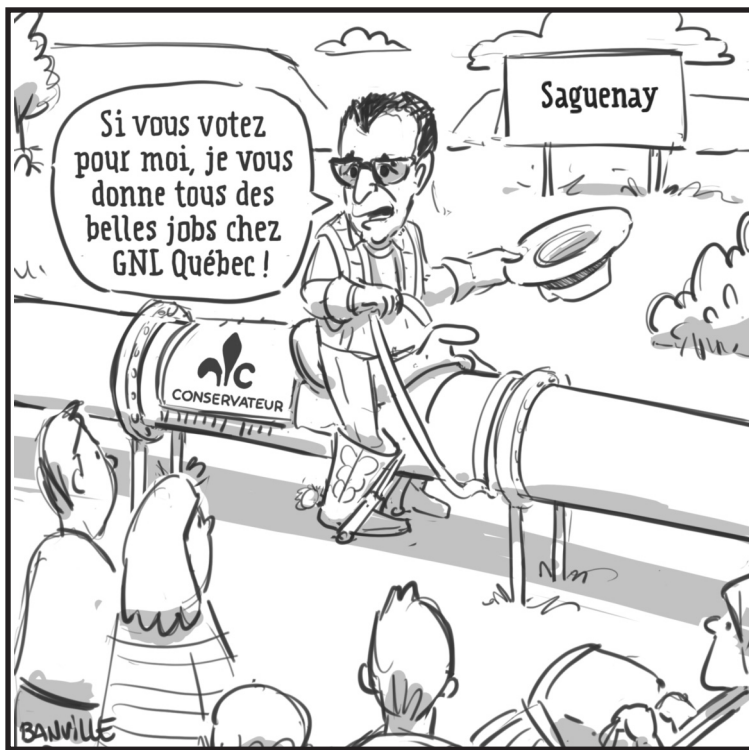
en Ukraine, qui ferait passer la demande mondiale de GNL de 360 millions de tonnes métriques par an (mtpa) en 2020 à 700 mtpa d'ici 2040.

LA GUERRE EN UKRAINE

L'opposition des gouvernements fédéral et du Québec au projet antérieur est balayée du revers de la main par les nouvelles conditions découlant de la guerre en Ukraine. Les promoteurs affirment que « GNLQ est engagé dans des négociations détaillées pour le prélèvement de GNL à long terme et explore les possibilités de surmonter les obstacles réglementaires pour aider le Canada et le Québec à faire partie de la solution à la pénurie d'énergie, à la crise climatique et aux troubles géopolitiques en Europe ».

Le document présente le promoteur Jim Illich comme étant « un cadre chevronné dans le développement et l'exécution de projets d'infrastructure complexes », qui a été membre du conseil d'administration de plusieurs sociétés Bechtel au Canada, en France, à Trinidad et aux États-Unis et président de Welded Construction, qui était à l'époque l'une des plus grandes entreprises de construction de pipelines en Amérique du Nord.

Son partenaire, Jim Breyer, est le fondateur/PDG de Breyer Capital et siège actuellement au conseil d'administration de Blackstone, un des plus importants fonds d'investissement au monde.



Les documents du groupe Symbio Infrastructure peuvent être consultés sur le site de l'aut'journal:

<https://loutjournal.info/20220707/scoop-gnl-saguenay-toujours-vivant-le-projet-presente-au-senat-francais>



Éric Duhaime, prisonnier de sa logique libertarienne

André Jacob

Éric Duhaime répète sur tous les tons que l'échafaudage de ses propositions part du principe créateur de son parti, soit la liberté des individus érigée en principe qui permettrait « de vivre dans une société prospère et de faire des choix qui permettent à chacun de s'accomplir ». Le problème est que ses réflexions conduisent plutôt aux inégalités sociales et économiques. En réalité, la liberté à laquelle il réfère ne peut être que celle des gens qui ont les ressources financières pour être en mesure de vivre dans une société de plus en plus « libertarienne » et inégalitaire.

Pour bien comprendre ses contradictions, il faut lire entre les lignes. En lançant sa campagne électorale, il propose d'abord de baisser les impôts d'environ 2 000 \$ pour un travailleur qui gagne 80 000 \$. Ces baisses d'impôts cachent mal le fait qu'il veut réduire les services publics et couper dans la fonction publique. Les moins fortunés de la société, tout particulièrement les personnes âgées qui n'ont pas pu accumuler des REER ni un fonds de pension et qui paient peu d'impôts, ne font pas

partie de l'équation. Au contraire, dans une société « libertarienne » où le secteur privé exigerait des frais pour ses services, une bonne partie de la population ne pourrait pas « s'accomplir », car les pratiques « libertariennes » contribueraient à élargir le gouffre entre riches et pauvres. De fait, beaucoup de travailleurs et de travailleuses se trouvent dans des entreprises où il n'y a pas de programmes d'assurances collectives pour contribuer aux frais des services privés.

En proposant plus de contribution du secteur privé, le PCQ invite les gens à s'épanouir en payant plus pour différents services mêmes s'ils n'en ont pas les moyens. Les seules personnes qui peuvent envoyer leurs enfants dans une école privée et se payer des soins de santé privés doivent avoir de bons revenus et bénéficier d'une assurance collective. Ça s'appelle la liberté réservée aux riches. Pourtant la qualité de la santé et le bon niveau d'éducation de tout un peuple constituent la base de la richesse fondamentale d'un peuple.

Autre contradiction éloquentes : baisser les taxes sur l'essence pour faire face au coût de la vie. Une telle proposition ne ferait que contribuer à l'aug-

mentation de l'utilisation des véhicules en donnant l'illusion au citoyen qu'il est plus libre de polluer sans nécessairement diminuer ses dépenses de consommation. Dans la même veine, s'ajoute une autre proposition fondamentale du PCQ : permettre l'exploration des hydrocarbures. Les deux propositions révèlent le vrai message d'Éric Duhaime. Il dit clairement : je ne crois pas au réchauffement climatique et je ne ferai rien pour le combattre, au contraire, je vais favoriser l'augmentation de l'exploitation et de l'utilisation des énergies fossiles.

En un mot, le PCQ est prisonnier de sa logique libertarienne et il doit se contenter de formuler quelques propositions résumées en des formules tragiques, simplistes, alléchantes à première vue et surtout cyniques : avancez vers l'arrière! Au plus forts la poche! Et mieux dit : appliquons les principes du néolibéralisme économique au maximum... et nous verrons les dégâts plus tard quand les programmes sociaux auront disparu parce que les riches auront payé moins d'impôts. Le PCQ fait danser en rond pour étourdir et empêcher de voir plus loin qu'une vague promesse de liberté.

L'auteur est professeur retraité de l'Université du Québec à Montréal

 Le billet Michel Rioux 1	 Le mouvement syndical américain Luc Allaire 14
 La campagne électorale Sylvain Martin 3	 Le conflit Oriane Dorais 15
 L'environnement Monique Pauzé 4	 Point d'orgue Olivier Dumas 16
 L'économie mondiale Gabriel Ste-Marie 5	 Le temps de lire Simon Rainville 17
 L'immigration Anne-Michèle Meggs 6	 Le troisième œil Pierre Jasmin 18
 La laïcité Marie-Claude Girard 7	 <p>409 Septembre 2022 - avec une apostrophe pour apostropher</p> <p>4270, boul. Saint-Laurent, bureau 204, Montréal (Québec) H2W 1Z4 Téléphone : (514) 843-5236 Internet : info@loutjournal.info</p> <p>Envoi de publication canadienne Numéro de convention : 40050148</p> <p>2022, Dépôt légal Bibliothèque nationale ISSN : 0833-8965</p> <p>Imprimé par les travailleuses et travailleurs syndiqués de l'Imprimerie Hebdo-Litho</p>
 La page éditoriale Pierre Dubuc 9	
 Le recensement Frédéric Lacroix 10	
 La langue Charles Castonguay 11	

La campagne électorale

Quel rôle pour les centrales syndicales ?

Le « C'est pas nous ! » de l'équipe Legault

Sylvain Martin

Nous sommes au début d'une nouvelle campagne électorale québécoise qui revêt un caractère particulier. À moins d'un revirement exceptionnel, la CAQ formera le prochain gouvernement. La question n'est pas tellement de savoir si M. Legault sera le prochain premier ministre, mais de quelle majorité il bénéficiera. Certains sondeurs lui prédisent une indécente majorité avec près de 100 sièges et un appui de 42 % des électrices et électeurs du Québec. L'indécence ne vient pas tant de la centaine de sièges, mais de les obtenir avec seulement 42 % d'appuis !

Autrement dit, M. Legault pourrait détenir 80 % des sièges à l'Assemblée nationale avec seulement 42 % des suffrages exprimés. Pour ceux qui se demandent pourquoi M. Legault a abandonné la réforme du mode de scrutin, après l'avoir promise à plusieurs reprises et s'y être même engagé par écrit, vous avez un bon indice de la réponse. Après avoir gouverné sans réelle opposition, en partie à cause de la pandémie, M. Legault risque de gouverner pendant un deuxième mandat, encore une fois sans réelle opposition, mais cette fois à cause du mode de scrutin. Tout ça me donne le goût de dire à M. Legault : « Allez vous acheter un 6/49. »

L'EXEMPLE DE DOUG FORD

Même si, depuis quelques semaines, l'équipe de communication de la CAQ joue parfaitement son rôle en cachant le premier ministre avec, entre autres, des annonces de candidatures et de promesses électorales sans véritable mêlée de presse ou en refusant de participer à des débats, comme celui organisé par l'Institut du Nouveau Monde (INM) et celui sur l'environnement du collectif « Vire au vert ».

Il faut dire que cette recette fonctionne. Doug Ford en a fait la démonstration, lors de la dernière élection en Ontario. Une campagne électorale courte, en tenant profil bas tout au long de la campagne, et le tour est joué ! Vous n'aurez pas à défendre votre bilan.

C'EST PAS NOUS !

L'autre ingrédient de la recette de l'équipe de communication de la CAQ est le « C'est pas nous ! » Les problèmes dans le secteur de la santé ne sont pas réglés ? « C'est pas nous ! » C'est la faute à la réforme Barette ou aux syndicats qui ne veulent pas collaborer. Problème dans les résidences de personnes âgées ? « C'est pas nous ! » C'est la faute aux directions locales. « Nous allons envoyer un inspecteur. » Problème de qualité d'air à Rouyn-Noranda ? « C'est pas nous ! » Nous ne faisons que suivre les recommandations du directeur de la santé publique. (Faut-il rappeler que le directeur de la santé publique est également sous-ministre à la santé ?) Problème de structure au pont Pierre-Laporte ? « C'est pas nous ! » Ce sont les ingénieurs du gouvernement qui sont en moyens de pression. « On n'avait jamais entendu parler de ce rapport avant aujourd'hui. »

En fait, on nous sert un discours de première année de mandat d'un nouveau gouvernement. Le problème est que nous sommes en fin de mandat ! Et, surtout, que nous sommes en droit de nous attendre à beaucoup plus de notre gouvernement.

Ne soyons pas défaitistes, tout n'est quand même pas joué. Chaque campagne électorale révèle son lot de surprises. M. Legault et son équipe ne sont pas à l'abri de déclarations malheureuses ou d'une contre-performance. Les journalistes politiques devraient effectuer leur travail et faire ressortir le véritable bilan de la CAQ. Et les autres partis pourraient jouer les trouble-fêtes.

UNE OPPOSITION FRACTIONNÉE, MAIS ÉCOUTÉE

Selon un récent sondage Léger, les quatre autres partis récoltent plus ou moins de 10 % d'appuis : Libéral 17 % ; Québec solidaire : 15 % ; Parti conservateur : 14 % et Parti Québécois 9 %. Ils ont donc tous une relative bonne écoute auprès de la population. Le même sondage nous apprend que 38 % de l'électorat n'aurait pas fait de choix définitif. Ce qui fait en sorte que tout peut changer pour déterminer le parti qui formera l'opposition officielle. Au



Problème de qualité d'air à Rouyn-Noranda ? « C'est pas nous ! » Nous ne faisons que suivre les recommandations du directeur de la santé publique.

débat des chefs, même si M. Legault sera le seul à avoir l'expérience d'un tel débat, il n'est pas à l'abri d'une contre-performance ou d'une performance inattendue d'un des autres chefs.

Les dés sont donc jetés, mais en soulevant plus de questions que de réponses. Avec quelle majorité la CAQ va-t-elle l'emporter ? Qui formera l'opposition officielle ? Si Dominique Anglade ne fait pas mieux que son prédécesseur, quel sera son avenir politique ? On le sait, les libéraux n'aiment pas les perdants. Est-ce que Paul St-Pierre-Plamondon réussira à sauver le PQ ? Plusieurs analystes politiques prédisent que seul Pascal Bérubé dans Matane-Matapédia a de réelles chances d'être élu. Si cette prédiction se concrétise, est-ce que nous allons assister à la mort du PQ ?

Est-ce que Gabriel Nadeau-Dubois saura tirer son épingle du jeu durant la campagne et surtout lors du débat des chefs, comme Manon Massé avait réussi à le faire ? Le seul chef qui ne joue pas son avenir politique et qui est assuré de sortir gagnant de cette campagne est Éric Duhaime. En fait, il a déjà gagné en faisant passer l'appui au PCQ de 1 % à 13 %. Même s'il ne réussit pas à faire élire de candidats, ses militantes et militants vont continuer à le soutenir. En fait, la question est : est-ce qu'il va réussir à transformer cet appui en sièges à l'Assemblée nationale ?

QUEL RÔLE POUR LES CENTRALES SYNDICALES ?

Le résultat de cette élection semble en partie prévisible et le paysage poli-

tique risque de complètement changer le 3 octobre au soir. Les conséquences pour les travailleuses et travailleurs risquent d'être peu réjouissantes. Si le scénario de près d'une centaine de députés pour la CAQ se concrétise, nous aurons en place un gouvernement qui se croira tout permis et qui répètera *ad nauseam* qu'il a raison de faire ce qu'il fait parce qu'il a l'appui de presque toute la population. Même si ce sera faux ! En fait, il n'aura l'appui que de 42 % de la population, ce qui est loin de la majorité.

Pour les centrales syndicales, le test de l'intransigeance du gouvernement sera le renouvellement des conventions collectives du secteur public. La pénurie de main-d'œuvre les favorisera quelque peu dans leur rapport de force, mais un gouvernement qui se croit tout permis sera tenté d'imposer sa volonté. Le gouvernement Legault en a déjà fait la démonstration.

Les centrales syndicales auront, à mon avis, à se poser la question du rôle qu'elles veulent jouer dans le paysage politique. Actuellement, elles exécutent parfaitement leur rôle sur le plan de l'action politique avec leur présence en commission parlementaire, dans les débats publics et dans la représentation des travailleuses et travailleurs auprès des politiciens. Dans le nouveau paysage politique que l'on risque d'avoir, il faudrait qu'elles se questionnent sur le rôle qu'elles devraient jouer sur le plan de la politique électorale. ◀

L'auteur est syndicaliste

Refusez de vous taire !

Avant d'être des contribuables, des bénéficiaires ou une clientèle, vous êtes des humains. Parfois malades. Alors frappés par des affections bénignes ou graves, temporaires ou chroniques, vous en perdez, pendant quelques heures, ou quelques jours, ou plus longtemps, votre capacité de travailler, votre liberté d'agir et même de penser. Cela vous fera mal, vous affaiblira, vous rendra peut-être invalides, impotents ou inconscients, et pourra même vous tuer. Moi, je vous soignerai, soyez-en certains. Vous avez droit aux soins qui pourront vous aider à améliorer votre santé, guérir de la maladie, vivre avec elle et mieux en endurer la douleur, sans jamais perdre votre dignité. C'est un aussi grand privilège pour moi de vous soigner que c'est une grande responsabilité pour l'État de mettre en place les conditions pour que les soins se rendent bien jusqu'à vous.



Si le système est malade, il faut s'en occuper, et je serai aussi à son chevet. Parce que votre droit à la santé est inaliénable. Vous n'avez pas à renoncer à guérir parce qu'on vous dit que les soins ne sont pas disponibles. Vous n'avez pas à avoir honte d'avoir une maladie longue et difficile à traiter. Vous n'avez pas à accepter que les services de santé se détériorent. Vous êtes responsables de votre état de santé et vous devez en prendre soin, mais vous êtes aussi responsables de la santé de vos familles, de celle de vos voisins, de celle de toute la communauté. Nous en sommes tous responsables.

Alors, engagez-vous et travaillez à améliorer les choses, vous aussi. Exigez une oreille attentive de ceux qui se sont donné comme mission de diriger notre système de santé. Refusez de vous taire quand l'attente, la souffrance et l'humiliation causées par la maladie vous semblent inacceptables. Je ne me tairai pas non plus.

Le droit à la santé est universel et a été chèrement gagné. Même si, depuis longtemps, on nous rebat les oreilles avec l'idée que nous n'avons plus les moyens, que nous ne pouvons plus assumer ces responsabilités ni offrir les services, ce n'est pas vrai.

Le système de santé vous appartient, personne au monde ne devrait vous convaincre du contraire. Je ne cesserai jamais de l'écrire. ◀

ALAIN VADEBONCOEUR [...]

ÉDITION NUMÉRIQUE

L'AUT' JOURNAL

L'intégral de l'aut'journal papier en version numérique sur abonnement. Visitez notre site www.lautjournal.info :



Prendre soin
Au chevet du système de santé
Alain Vadeboncoeur
Lux, 2022

Symptôme de la nonchalance fédérale

Le Champ des monarques

Monique Pauzé

L'été a été accablant pour plusieurs personnes inquiètes pour l'avenir de la biodiversité et les enjeux environnementaux de la grande région métropolitaine. Le Champ des monarques, a fait l'objet d'une tonte sauvage et irréfléchie de la part d'Aéroports de Montréal (ADM). Raser 4 000 plants d'asclépiade ainsi que la végétation qui permet le maintien faunique d'une centaine d'espèces dont le monarque viendra fragiliser la présence de celles-ci pour des années à venir.

Aéroports de Montréal (ADM), locataire de ce lieu qui appartient au gouvernement fédéral, justifie son action en clamant que le terrain est en zone industrielle et que ses responsabilités pour « ses espaces végétalisés » expliquent l'opération. Ce n'est pas parce que c'est zoné industriel que la nature en tient compte. Le terrain, laissé en friche pendant dix ans a permis à la nature de reprendre ses droits

pour le bien-être de la faune et de la flore qui ont pu s'y épanouir.

ADM maintient pourtant sa position qui est de nier les caractéristiques de ce terrain, bien qu'elles soient largement démontrées par de nombreux observateurs. D'après ADM, cette zone n'était pas sensible et ne comportait pas les végétaux essentiels au maintien du papillon monarque. ADM peut désormais répéter ces propos sans problème.

Cette opération d'ADM n'est rien de moins qu'un saccage environnemental.

Le locataire de Transports Canada a des conditions au bail qui sont pourtant claires : ADM est responsable de la protection de l'environnement sur les lieux loués et doit respecter les lois environnementales applicables. La *Loi sur l'évaluation d'impact* désigne ADM en tant qu'organisme qui doit appliquer cette loi. La vérité, c'est que les ministres des Transports et de l'Environnement ont leur part de responsabilité dans ce désastre.



Photo : Insectarium de Montréal (André Sarazin)

Il faut savoir qu'au cours des deux dernières décennies, la population du papillon monarque a chuté de 90 % alors qu'il est un pollinisateur essentiel au maintien de la biodiversité.

Mes correspondances avec le ministre de l'Environnement, à l'été 2021, m'ont valu une réponse 11 mois plus tard. Celle adressée au ministre des Transports (avec le ministre de

l'Environnement en copie conforme) de novembre 2021 ? Une réponse six mois plus tard. Dans cette réponse, le ministre Omar Alghabra m'invite à aborder le sujet avec l'administration d'ADM, ce que j'ai fait.

Suite aux nombreuses dénonciations citoyennes, une enquête est en cours. Est-ce trop peu, trop tard ? Chose certaine, le pire était évitable et bien honnêtement, c'est cette nonchalance fédérale qui agace et déçoit.

Même si je n'y crois plus vraiment, j'espère que le fédéral sera prompt à accueillir la résolution qui a été adoptée à l'unanimité le 23 août dernier au Conseil de Ville de Montréal. Cette résolution appelle le fédéral à protéger les 155 hectares qui se trouvent au nord de l'Aéroport Pierre-Elliott-Trudeau tout en faisant appel aux entreprises pour qu'elles ne déposent pas de nouveaux projets de développement dans ce secteur.

On se rappellera qu'en janvier dernier, Médicom - une compagnie qui fabrique des filtres pour masques chirurgicaux qui devait s'installer à cet endroit avec la bénédiction d'ADM - avait renoncé à le faire devant le tollé provoqué par la destruction du Champ des monarques. La compagnie a fait preuve de gros bon sens, ce qui semble manquer à ADM.

Il faut savoir qu'au cours des deux dernières décennies, la population du papillon monarque a chuté de 90 % alors qu'il est un pollinisateur essentiel au maintien de la biodiversité. L'une des principales causes de ce déclin sont les changements climatiques puisqu'ils accélèrent l'éradication de l'asclépiade, seule source de nourriture pour les chenilles et donc essentielle à la reproduction du papillon monarque.

Devant l'évidence, comment ne pas être sidérée devant la décision d'ADM de raser 4 000 plants d'asclépiade ?

C'est une décision sauvage et irréfléchie qui manque de vision.

On peut difficilement faire de la « mitigation », de la « réparation » avec ce qui vient d'être fait. Au mieux, on s'assure de protéger immédiatement ce terrain fédéral par des mesures législatives ou réglementaires. Par ailleurs, il est bon de rappeler que ce sont les bénévoles amateurs d'ornithologie et d'horticulture du Technoparc Oiseaux qui s'occuperont de la protection du nouveau Marais des Sources, pas ADM. On les remercie d'ailleurs.

Quelles sont les responsabilités des ministères fédéraux des Transports et de l'Environnement dans cette destruction ? Comment est-il possible qu'un milieu naturel de cette taille, situé sur des terres fédérales, en zone périurbaine soit ignoré de la sorte, particulièrement dans un contexte d'urgence climatique où les îlots de chaleur sont légion ? La Fondation David Suzuki avait octroyé à la Ville de Montréal la certification « Ville Amie des Monarques — niveau Or » (et l'arrondissement Saint-Laurent, le niveau Argent) : les administrations municipales auront des doléances envers Ottawa si elles perdent ce statut.

Que dira le ministre de l'Environnement aux dirigeants présents à la COP15 sur la biodiversité à Montréal à la fin de cette année ? Montréalais de surcroît, présentera-t-il encore son gouvernement comme un « leader », un « champion » de la protection de l'environnement et de la biodiversité ? Ce gouvernement a un sérieux examen de conscience à faire car ce problème fondamental tient au fait qu'on ne met pas à jour les contrats avec la loi environnementale la plus récente et on cherche avec peu de ferveur à corriger le tir, même si cet exercice s'avère relativement sans complexité. Ce laxisme d'Ottawa se retrouve aussi dans d'autres dossiers environnementaux. ◀

Élections 2022

Penser collectivement, voter assurément.

csn.qc.ca



L'économie mondiale

Hausse des taux d'intérêt, crise énergétique et endettement catastrophique

Une conjoncture économique inquiétante

Gabriel Ste-Marie

La conjoncture économique mondiale montre des signes inquiétants. Les analystes prévoient un fort ralentissement aux États-Unis et en Chine, et la récession semble inévitable en Europe. La situation des pays en développement est encore plus préoccupante.

Tout cela dans un contexte où les banques centrales tentent de combattre l'inflation alors que les États se sont endettés pour soutenir l'économie durant la pandémie. La marge de manœuvre des gouvernements se trouve réduite.

L'INTERVENTION DES BANQUES CENTRALES

Pour les banquiers centraux, ramener l'inflation autour de 2 % sans nuire à l'économie est une tâche difficile. Le président de la Federal Reserve américaine a récemment rappelé que son premier objectif demeure le contrôle des prix, quitte à imposer des conséquences « douloureuses pour les ménages et les entreprises ».

Sans surprise, la Banque du Canada augmente aussi rapidement ses taux. Anticipant le choc négatif sur l'économie, les banques privées ont commencé à augmenter leurs réserves afin de faire face à une hausse des défauts de paiements.

La Fed et la Banque du Canada sont encore traumatisées par l'épisode infla-

tionniste des années 1970 et 1980. L'inflation s'était prolongée dans le temps et avait été difficile à contrôler. Le retour au calme a exigé des taux d'intérêts très élevés qui ont contribué à la récession du début des années 1980 et à celle du début des années 1990. Nombreux sont ceux qui se souviennent encore de taux d'intérêts sur leur hypothèque qui oscillaient entre 12 et 18 %.

Les banquiers centraux semblent s'être dit « plus jamais ». Au début des années 1990, pour assurer la stabilité de l'économie, ils ont délaissé les politiques de plein emploi ou de réduction du chômage pour se concentrer essentiellement sur le contrôle de l'inflation, qui devait dorénavant osciller entre 1 % et 3 %, d'où la fameuse cible des 2 %.

Aujourd'hui, se disant qu'il faut agir plus tôt que tard, les banques centrales envoient des signaux forts de lutte contre l'inflation. Il n'y a pas de chance à prendre, affirment-elles. Ce qu'elles craignent le plus, c'est l'effet psychologique de l'inflation. Une fois que les attentes d'une inflation plus élevée sont en place dans l'économie, chacun essaie d'ajuster ses prix à la hausse pour y faire face. Ça génère un effet boule de neige. Dit autrement, les attentes inflationnistes génèrent l'inflation.

LA GRANDE DÉMISSION

La Fed et la Banque du Canada affirment avoir la marge de manœuvre nécessaire pour mener cette lutte sans



L'inflation génère un effet boule de neige. Dit autrement, les attentes inflationnistes génèrent l'inflation.

trop nuire à l'économie parce qu'on serait en situation de plein-emploi. Les salaires augmentent, le taux de chômage est faible et le nombre de postes affichés demeure élevé.

Or, plusieurs économistes, comme l'ancien économiste en chef de la Banque mondiale Kaushik Basu critiquent l'analyse des banques centrales du marché du travail. Celui-ci serait en profonde transformation, en plus d'avoir été solidement chamboulé depuis la pandémie. Une simple analyse cyclique mènerait à une lecture trop optimiste de la situation, sous-estimant les risques de récession.

Avec le vieillissement de la population dans les économies occidentales, la population active diminue. La pénurie de main-d'œuvre était déjà perceptible avant la pandémie, mais le confinement a pu accélérer les départs à la retraite. Plusieurs travailleurs et travailleuses ont

aussi choisi de quitter le marché du travail ou de réduire leur nombre d'heures travaillées. Aux États-Unis, on a nommé ce phénomène la Grande démission. À ceci s'ajoute le fait que plusieurs personnes ont carrément changé de domaine. La pénurie d'employés dans les aéroports et le secteur aérien cet été illustre la transformation.

Bref, le marché du travail connaîtrait une transformation telle qu'il faut analyser la conjoncture de façon plus prudente que ne le font les banques centrales, si on veut éviter que le remède ne fasse plus de tort que de bien au cheval. Dit autrement, la lutte que mènent les banques centrales à l'inflation risque sérieusement de contribuer au ralentissement de l'économie.

L'ÉCONOMIE CHINOISE VACILLE

Tout ça dans un contexte mondial fragile. Par exemple, l'économie de la Chine stagne. Sa stratégie zéro Covid a entraîné le confinement à tour de rôle de ses grandes villes et mis sur pause l'activité économique. Le chômage de ses jeunes travailleurs dans les villes atteint les 20 % et on craint un immense krach immobilier. Comme le rapporte le journal *Le Monde*, « de gigantesques immeubles demeurent désespérément vides, faute d'acheteurs ; des faillites de promoteurs immobiliers se multiplient, et beaucoup de chantiers sont laissés à l'abandon ; de nombreux propriétaires, qui avaient acheté leur bien sur plans, mais dont la construction a été arrêtée, se sont lancés dans la grève des remboursements de leurs emprunts ».

On sait que la Chine a été la locomotive de l'économie mondiale depuis les années 2000. Ses problèmes actuels se font ressentir à l'échelle planétaire. Il reste à savoir combien de temps dureront ses difficultés et quelle en sera l'ampleur.

LE CHOC ÉNERGÉTIQUE

De son côté, l'Europe vit un choc énergétique sans précédent. Le prix du gaz a explosé et devrait s'accroître davantage cet automne et cet hiver. Cela mine le pouvoir d'achat des ménages et bouleverse la structure de coût des entreprises.

Plusieurs pays, comme l'Allemagne, l'Espagne et l'Italie annoncent qu'ils vont taxer les surprofits des entreprises privées qui produisent de l'énergie pour redistribuer cette richesse dans le reste de l'économie. Mais ce ne sera évidemment pas suffisant pour compenser le choc. On estime que le revenu disponible des ménages européens va diminuer de 4 % cette année.

Le choc énergétique force plusieurs industries à cesser leur production, faute de rentabilité. La hausse des taux d'intérêts de la Banque centrale européenne et la marge de manœuvre limitée de la politique budgétaire des États, déjà hypothéquée par la réponse à la pandémie, n'aident en rien la conjoncture.

Toujours selon *Le Monde*, à tout ceci s'ajoute le « Royaume-Uni, probablement déjà en récession, l'Europe centrale, touchée de plein fouet par la guerre en Ukraine, ou encore une pléthore de pays émergents qui traversent une grave crise : Liban, Sri Lanka, Pakistan en quasi-faillite, Turquie balayée par une inflation galopante (80 %) ».

SITUATION CATASTROPHIQUE DES PAYS EN DÉVELOPPEMENT

La situation des pays en développement est carrément catastrophique. En plus de faire face à une pénurie alimentaire, ils doivent composer avec un endettement public élevé, les institutions internationales les ayant encouragés à s'endetter durant la pandémie. La plupart de leurs importations et emprunts sont libellés en dollars américains. Or, dans le contexte d'incertitude mondiale, la valeur du billet vert s'est envolée – servant de valeur refuge – diminuant d'autant le pouvoir d'achat de ces pays. Ils sont aussi touchés par la crise énergétique. Enfin, les difficultés économiques de la Chine réduisent aussi les affaires avec ces pays.

Pour l'économiste Ngairé Woods, les pays riches doivent rapidement se mobiliser pour soutenir ces pays afin d'éviter une cascade de crises dans ces économies émergentes. Or, avec la conjoncture actuelle, il est malheureusement peu probable que les pays plus riches se mobilisent pour soutenir les plus pauvres.

À n'en pas douter, l'impact économique de la pandémie se fait toujours sentir, tant sur l'inflation que sur la production. La lutte à l'inflation risque d'aggraver la situation. La guerre en Ukraine bouleverse aussi l'économie mondiale, tout comme les soubresauts de l'économie chinoise. Reste à évaluer l'ampleur de ces chocs sur l'organisation de nos sociétés et comment nous saurons prendre le virage d'une économie plus verte dans ce contexte difficile. ◀



UNE FÊTE FANTASTIQUE DES ENFANTS MÉMORABLE !

Des activités ludiques destinées aux enfants se sont tenues lors de la journée de la fête du Travail 2022. Organisée en collaboration avec le Syndicat des Cols bleus regroupés de Montréal et le Syndicat des fonctionnaires municipaux de Montréal (SCFP429), une première importante couronnée de succès, la fête a attiré entre 4 500 et 5 000 personnes. Les enfants et leurs parents en ont profité pour s'amuser et passer une magnifique journée en famille.

Les deux syndicats remercient chaleureusement les bénévoles dévoués, sans qui cette journée n'aurait pas été possible. Enfin, les deux organisations ont été soutenues par de généreux commanditaires, des partenaires essentiels pour le succès d'un tel événement.

sfmm429.qc.ca

Syndicat des fonctionnaires municipaux de Montréal – SCFP



L'auteur est député du Bloc Québécois

Quels critères privilégier : démographiques ou politiques ?

Le poids politique du Québec dans le Canada

Anne Michèle Meggs

François Legault réclame une majorité encore plus forte de sièges à l'Assemblée nationale « pour arracher des concessions au gouvernement fédéral, notamment en matière d'immigration » (*Le Devoir*, 27 août 2022)

Il va peut-être augmenter sa part de sièges, mais quelle part est la plus importante dans les négociations avec le gouvernement fédéral ?

- La part des sièges du parti au pouvoir dans la législature provinciale du Québec ?

- La part de la population québécoise qui a voté pour le parti gagnant dans les élections provinciales ? (La différence risque d'être grande cette fois-ci, surtout parce que François Legault est revenu sur sa promesse de mettre en place une forme de représentation proportionnelle.)

- Ou la part de la population québécoise au sein du Canada ? C'est-à-dire le nombre de personnes que le gouvernement du Québec représente dans ses négociations avec le gouvernement canadien par rapport à la population canadienne ?

La réalité est que le poids démographique du Québec est en déclin depuis des décennies. La plupart des projections mettent ce poids à moins de 20 % d'ici vingt ans. Pourtant, il s'agit d'une mesure très importante dans la politique canadienne.

POIDS DÉMOGRAPHIQUE = POIDS POLITIQUE

Selon l'article 52 de la Constitution de 1867, la proportion de la population des provinces détermine leur part des sièges à la Chambre des communes. Cet article peut être modifié, comme la plupart des articles, par un vote majoritaire au Parlement canadien et un vote majoritaire des législatures de deux tiers des provinces représentant au moins 50 % de la population. Le Québec a perdu son veto constitutionnel non seulement par une décision de la Cour suprême, mais également par la baisse de sa population par rapport à la population canadienne.

On constate aussi que le nombre de sièges fédéraux sert parfois de calcul dans la sélection des chefs de partis canadiens fédéralistes. Le poids démographique des provinces joue souvent dans les négociations relatives aux transferts fédéraux. On a vu, lors des élections fédérales en 2011, que le Parti conservateur a pu se faire élire avec une majorité confortable avec seulement cinq sièges au Québec.

Le Parlement a modifié la Constitution au mois de juin pour s'as-

surer que chaque province n'aura jamais moins de sièges qu'elle a aujourd'hui, c'est-à-dire 78 sièges pour le Québec sur 338. Mais la règle de proportionnalité est maintenue. Les intérêts du Québec prendront de moins en moins de place dans les politiques et les programmes des partis pancanadiens et les débats politiques fédéraux au fur et à mesure que la part électorale québécoise baisse.

SEUL FACTEUR DE CROISSANCE : L'IMMIGRATION

Le seul facteur de croissance des populations canadienne et québécoise est l'immigration internationale. Avec les politiques d'immigration actuelles des deux ordres de gouvernement, la population canadienne hors Québec continuera à augmenter beaucoup plus vite que celle du Québec.

Il est intéressant d'examiner l'histoire de cet enjeu dans la politique d'immigration québécoise. Il n'y a aucune mention de nombres ou de seuils dans l'Entente Couture-Cullen signée entre les gouvernements Lévesque et Trudeau (père) en 1978.

On y trouve dans son préambule des considérations relatives à « l'établissement de ressortissants étrangers au Québec contribuant à l'enrichissement socioculturel du Québec compte tenu de sa spécificité française », ainsi qu'à « une sélection cohérente et harmonieuse des immigrants et des travailleurs temporaires en fonction des capacités d'accueil économiques, démographiques et socioculturelles des régions de destination ».

Selon Jean Dorion, ancien attaché politique de Jacques Couture, le gouvernement Lévesque était conscient que le Québec n'accueillait pas sa part de l'immigration canadienne, mais ce n'était pas une préoccupation politique.

L'accent était mis sur la place du français au Québec. La *Charte de la langue française*, adoptée l'année précédente, faisait en sorte que tous les enfants au Québec (sauf ceux dont un des parents avait reçu son enseignement primaire en anglais au Québec), incluant donc tous les enfants des nouvelles familles immigrantes, recevraient leur éducation primaire et secondaire dans les écoles francophones. La même orientation s'appliquait à l'Entente signée en 1978. Le Québec ferait la sélection des personnes immigrantes s'établissant sur son territoire en fonction de sa « spécificité française ».

C'est après la défaite de l'option souverainiste en 1980 et la perte du veto du Québec sur les modifications constitutionnelles par une décision de la Cour suprême qu'on trouve le poids démographique lié au dossier de l'immigration pour la première fois. D'abord dans l'Accord du lac Meech



Les intérêts du Québec prendront de moins en moins de place dans les politiques et les programmes des partis pancanadiens.

(1987) et ensuite dans l'Accord Canada-Québec sur l'immigration signé entre les gouvernements Mulroney et Bourassa après l'échec de Meech (1991). De toute évidence, le poids démographique du Québec au sein du Canada était considéré comme étant un facteur de l'influence du gouvernement du Québec aussi critique que le veto, la reconnaissance de la société distincte et le nombre de juges à la Cour suprême.

Selon les témoignages de certaines personnes actives dans le dossier de l'immigration dans les années 1970 et 1980, Robert Bourassa tenait beaucoup à inclure dans ces accords le droit du Québec de maintenir son poids démographique, notamment par le moyen de l'immigration. L'Accord de 1991 précise donc que le Québec établira ses propres volumes d'immigration et tendra vers l'objectif d'accueillir sa part de l'immigration canadienne. Il ajoute également que le Canada se retirera des services d'intégration des personnes immigrantes au Québec, laissant le champ entièrement au Québec et assurant une compensation financière à ces fins.

Pourquoi le gouvernement Lévesque n'avait-il pas la préoccupation du poids démographique dans ses négociations en 1978 ? N'oublions pas qu'il s'agissait d'un gouvernement souverainiste. Selon Jean Dorion, « assumer de nouvelles responsabilités en immigration, c'était se préparer à être un pays indépendant pour lequel le poids au sein du Canada ne serait plus un sujet pertinent ».

L'IMMIGRATION FRANCOPHONE SE FAIT RARE

Le Québec n'a jamais admis un volume de personnes immigrantes équivalent à sa part de l'immigration canadienne et ne sera sûrement jamais capable de le faire sans sacrifier tout critère de connaissance du français.

Le bassin de recrutement de locuteurs de l'anglais dans le monde, évalué à 1,268 milliards d'individus, est sans commune mesure avec celui des locuteurs francophones établis à 276,6 millions. Selon les données en date de la fin du mois de février 2022 du ministère de l'Immigration, de la Francisation et de l'Intégration, parmi les 81 343 personnes ayant déclaré un intérêt à immigrer au Québec, 15 537 (19,1 %) avaient obtenu des résultats à un test indiquant une connaissance intermédiaire du français oral. Impossible de savoir combien de ce quinze mille détenaient d'autres caractéristiques recherchées par le Québec, par exemple, une formation professionnelle demandée, une expérience de travail pertinente.

Les seuils d'immigration francophone ne sont pas si faciles à atteindre, comme le gouvernement fédéral s'en rend compte avec l'échec de ses objectifs d'immigration francophone hors Québec. Pour tenter d'atteindre ses cibles, il invente et cherche à attirer dans d'autres provinces les personnes immigrantes francophones temporaires présentes au Québec.

Le nombre de personnes immigrantes accueillies par le Québec devrait correspondre, comme précisé dans le préambule de l'Entente Couture-Cullen, aux besoins et aux capacités d'accueil économiques, démographiques et socioculturelles du Québec. Il ne devrait pas être influencé par les politiques de volumes d'immigration du Canada.

Cela étant dit, la population du Québec a deux fois choisi de rester au sein du Canada et nous nous apprêtons, semble-t-il, à élire pour un deuxième mandat un gouvernement convaincu que le nombre de sièges qu'il occupe à l'Assemblée nationale a plus de poids politique au sein du Canada que le nombre de Québécoises et Québécois qu'il représente. ◀

Débrancher la 5G ?

Le passage à la 5G a ceci de singulier que c'est peut-être la première fois que, dans le domaine des télécommunications, un développement technologique suscite autant de contestations à forte résonance médiatique et, surtout, relayées par des instances officielles. Certaines de ces contestations sont d'ordre écologique, prenant en compte les limites planétaires ; d'autres soulignent une dérive totalitaire de contrôle des personnes ; d'autres encore évoquent les dangers pour la santé de ces nouvelles technologies non testées.

Nous expliquons dans cet ouvrage en quoi ces contestations sont justifiées, et donc pourquoi la question de la 5G devrait être l'affaire de tout-e citoyen-ne désireuse que l'humanité puisse vivre dans les siècles à venir de manière décente et pérenne sur notre planète.

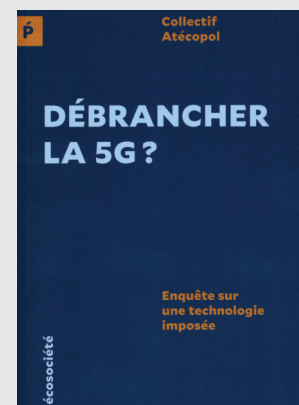
La modification la plus connue de la 5G est l'utilisation de nouvelles bandes de radiofréquences. Comme les téléphones mobiles actuels qui utilisent plusieurs bandes de fréquences entre 700 et 2600 MHz, la 5G n'est cependant pas liée à une bande de fréquences spécifique. Le choix des fréquences dépend des autorités nationales de régulation, et diffère donc suivant les pays.

Ces fréquences élevées n'étaient pas jusque-là utilisées pour ce type d'applications. Elles permettent d'augmenter la quantité d'information transmise (le débit) en utilisant un canal (la bande passante) plus large. C'est comme si on construisait de nouvelles autoroutes multivoies dans le désert pour suppléer à des routes étroites dans des zones urbaines denses. Les fréquences plus élevées (longueurs d'onde plus courtes) permettent également des modifications de la structure de ce qu'on appelle communément « antennes » et qu'on peut voir fixées à des poteaux.

Ces blocs contiennent en fait souvent plusieurs antennes proprement dites, c'est-à-dire les appareils émetteurs de champ électromagnétiques. Comme la taille d'une antenne élémentaire est de l'ordre de la moitié de la longueur d'onde, les antennes élémentaires émettant à une fréquence plus élevée sont plus petites, ce qui permet d'en inclure davantage dans chaque bloc d'antennes.

Les risques pour la santé, d'un côté, des textes militants dénonçant les dangers des ondes et, de l'autre, des discours rassurants, technophiles, scientifiques ou défendant les intérêts de secteur des communications. ◀

COLLECTIF ATÉCOPOL [...]



Débrancher la 5G ? Enquête sur une technologie imposée
Collectif Atécopol
Écosociété, 2022

Une analyse des positions de QS et du PLQ

Les volte-face de Québec solidaire

Marie-Claude Girard

Lors de la campagne électorale de 2018, Québec solidaire (QS) réitéra son appui à l'interdiction du port de signes religieux pour les employés de l'État en position d'autorité, comme le recommandait le rapport Bouchard-Taylor. Néanmoins, au lendemain du dépôt du projet de loi sur la laïcité de l'État (loi 21), QS reniait cette position et rejetait toute interdiction de signes religieux, exception faite de certaines balises pour ceux qui couvrent le visage. Pour eux, c'est l'État qui est laïc, non les individus.

Par la suite, QS annonçait que sa plateforme électorale en vue des élections 2022 serait muette au sujet de la laïcité de l'État. Gabriel Nadeau-Dubois a toutefois précisé qu'advenant que QS prenne le pouvoir, la loi 21 serait amendée afin de « permettre le port de signes religieux pour que tout le monde puisse travailler au Québec, peu importe ses croyances ». Il convient de noter ici que la loi 21 n'empêche personne d'aller travailler, dans la mesure où le code vestimentaire prescrit est respecté.

Les volte-face de QS en matière de laïcité laissent perplexe, d'autant plus que le parti semble s'éloigner aussi de ses principes fondateurs que sont la

lutte contre le patriarcat religieux, la solidarité internationale, le droit des femmes à l'égalité et la défense des droits individuels et collectifs.

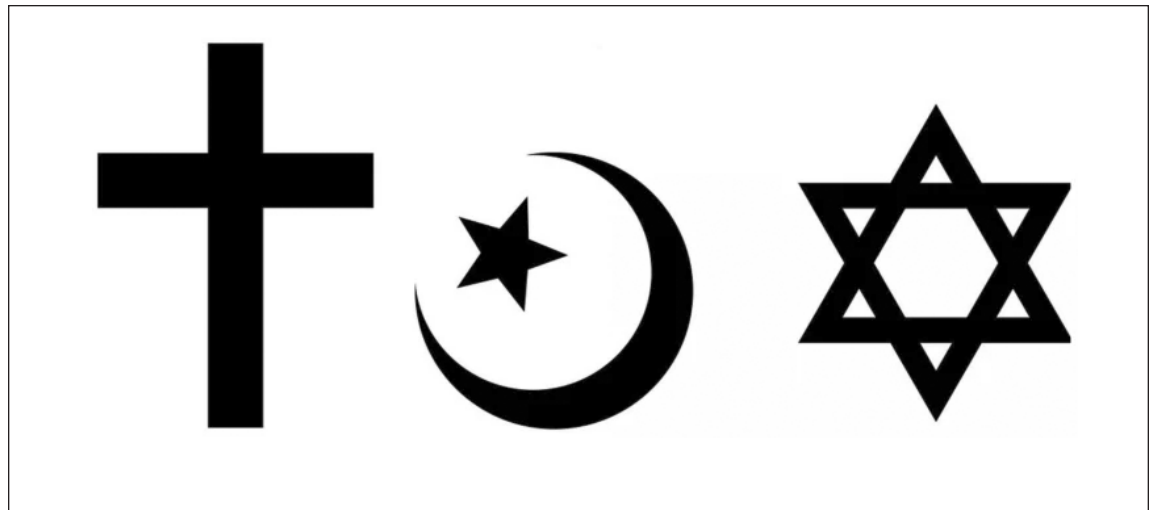
LE REJET DU PATRIARCAT

QS a toujours reconnu que « les inégalités vécues par les femmes sont le résultat d'un système d'oppression, le patriarcat. Ces inégalités viennent des rôles sociaux et culturels attribués aux femmes qui sont considérés inférieurs par rapport aux rôles des hommes ».

Or, l'infériorisation des femmes par le patriarcat religieux est toujours présente au Canada, comme en fait foi l'expérience de la Canadienne Yasmine Mohammed, forcée de porter le voile islamique, malgré les lois canadiennes. Il est donc étonnant de voir aujourd'hui QS se détourner de cet enjeu pour soutenir des pratiques patriarcales religieuses sexistes.

SOLIDARITÉ INTERNATIONALE

Selon ses principes fondateurs, QS soutient « les luttes féministes, ici et ailleurs », et, en tant que parti « altermondialiste » s'engage à « prêter main-forte aux mouvements de solidarité avec les peuples en lutte contre des situations d'oppression » dont les « femmes exploitées et opprimées à travers le monde ».



Or, en défendant le port de signes religieux dans le contexte de la laïcité de l'État, QS se montre sourd aux appels des Afghanes, des Iraniennes, des Saoudiennes et de nombreuses autres, dont nombre de Québécoises, à une plus grande solidarité pour défendre leurs droits. En refusant l'établissement de lieux communs libres de toutes influences religieuses, telles les écoles publiques, QS se désolidarise du combat des femmes dans le monde.

DROIT DES FEMMES À L'ÉGALITÉ

En interdisant l'affichage de signes religieux par les employés de l'État en position d'autorité, la loi 21 fait en sorte d'éviter que des signes sexistes, contraires à l'égalité entre les femmes et les hommes, ne soient véhiculés par les représentants de l'État en position d'autorité.

Mais, selon QS, la loi 21 « pénalise » davantage les femmes de culture musulmane que les hommes. Or, si la loi peut potentiellement entraîner des répercussions différentes pour chacun des sexes, force est de constater que cet impact est davantage attribuable à la disparité du port de signes religieux entre les sexes, inhérents aux différentes religions, entre homme et femmes. Ce n'est donc pas la loi qui discrimine, mais bien les exigences religieuses sexistes.

Ce n'est évidemment pas le rôle de l'État de réguler les pratiques religieuses sexistes. Mais c'est néanmoins son devoir de veiller à ce que ses institutions soient exemptes de sexisme puisque contraire à l'atteinte de l'égalité de fait entre les femmes et les hommes. En ce sens, la loi 21 répond aux principes de lutte au patriarcat et d'égalité entre les sexes promus par QS.

DROITS INDIVIDUELS ET COLLECTIFS

Françoise David déposait, en 2013, la « Charte de la laïcité de l'État québécois », dont un des principes était « le respect de la liberté de croyance ou d'incroyance et de la liberté de conscience ». Qu'est-il arrivé pour que QS choisisse d'abandonner sa volonté d'associer un régime de laïcité de l'État à la protection de la liberté de conscience des citoyens ? Il s'agit là d'une volte-face majeure mettant à mal ses principes fondateurs à l'égard de la défense des droits individuels et collectifs.

Il serait éminemment souhaitable que QS définisse de façon plus transparente et pérenne sa position à l'égard de la laïcité de l'État. Il s'agit sans conteste d'une étape essentielle pour un parti visant à convaincre les électeurs de le choisir lors de la prochaine élection. ◀

Laïcité : l'angle mort du Parti libéral

Marie-Claude Girard

Le 11 juin dernier, le Parti libéral du Québec (PLQ) annonçait qu'un gouvernement libéral abolirait, dès son arrivée au pouvoir, l'interdiction des signes religieux pour les enseignantes et enseignants et qu'il ne renouvellerait pas la clause dérogatoire de la *Loi sur la laïcité de l'État* (loi 21), laissant ainsi aux autres fonctionnaires en position d'autorité visés par la loi (dont les policiers et les procureurs) le loisir de la contester.

Pour ce parti, « il est fondamental de s'assurer que les actions du gouvernement n'entraîneront pas de restrictions injustifiées des libertés individuelles. Toute limitation de ces libertés, pour être acceptable, doit être justifiée par un bien supérieur, lequel doit être établi de manière concluante ».

Or, ce faisant, le PLQ néglige de tenir compte de l'impact de sa proposition sur la liberté de conscience des citoyens qui sont desservis par les fonctionnaires de l'État en position d'autorité, liberté actuellement protégée par la loi 21. Aucune justification « par un bien supérieur, établi de manière

concluante » n'est donnée pour justifier cet abandon, ce recul pour la liberté de conscience des citoyens. Il s'agit d'un angle mort du PLQ en matière de laïcité.

ÉLÉMENTS DE RÉFLEXION

La liberté de conscience est « le droit accordé à une personne d'avoir les valeurs, les principes, les opinions, les religions et les croyances qu'elle veut ». La liberté de conscience fait partie des libertés individuelles protégées par les chartes canadienne et québécoise des droits de la personne.

Les citoyens de partout au pays font pression pour faire respecter ce droit. Ce fut notamment le cas des Québécois dans la célèbre cause de la prière au conseil municipal de Saguenay qui avait été amenée devant la Cour suprême, laquelle avait jugé que la récitation de la prière et l'exposition de symboles religieux par un représentant de l'État portaient effectivement atteinte à la liberté de conscience et de religion des citoyens et contrevenaient ainsi à l'obligation de neutralité de l'État. Aujourd'hui c'est l'Association des humanistes de Colombie-Britannique qui agit pour que l'ensemble des muni-



cipalités canadiennes soient tenues de respecter ce jugement.

C'est aussi le leitmotiv des parents qui sont venus témoigner à la Cour supérieure lors de la contestation de la loi 21. Ils ont appuyé la laïcité de l'État afin que la liberté de conscience de leurs enfants puisse être respectée.

Ils sont d'avis que l'État doit s'abstenir de véhiculer un modèle religieux, par l'entremise d'un ou d'une enseignante qu'il admire, quant à la façon dont il faut se vêtir ou se comporter pour être un ou une bonne catholique, musulmane ou juive. Ils ont aussi expliqué pourquoi le signe religieux porté par l'enseignante de leur enfant, brimait tout autant leur propre liberté de conscience puisqu'ils devaient taire leurs convictions à propos des valeurs religieuses véhiculées par certains signes religieux, pour ne pas nuire à la relation

de leur enfant avec son enseignant. La loi 21 est venue corriger cette situation. La loi 21 rappelle, en quelque sorte, le devoir de réserve et de neutralité demandé aux représentantes et représentants de l'État.

Aucun droit n'est absolu, y compris l'expression de sa religion. Le respect de la liberté de conscience de tous les citoyens, ainsi que l'égalité de garantie des droits entre les sexes doivent aussi être respectés. Il est clair, dans ce contexte, que la proposition du PLQ brimerait les droits nouvellement protégés.

RÉACTIONS POSSIBLES

Que fera le Parti libéral lorsque des citoyens réclameront le respect de leur droit à la liberté de conscience, à la suite de l'abolition de la clause de la loi 21 sur le port de signes religieux pour les enseignantes et enseignants ? Quelle

sera sa justification ? Que la liberté d'expression des enseignants est plus importante que la liberté de conscience des élèves et de leurs parents ? C'est une question à laquelle il devra répondre avant les élections de l'automne.

De plus, en accordant aux employés de l'État la primauté au droit à l'expression de la religion, le Parti libéral risque de susciter de l'animosité à l'égard des groupes religieux pour les privilèges accordés. Il s'agit d'un impact négatif potentiel important dans un contexte où l'on tente de contenir les propos haineux dans les médias sociaux et de maintenir un consensus social. Une proposition qui offrirait un juste équilibre des droits n'est-elle pas toujours préférable ? ◀

L'autrice est retraitée de la Commission canadienne des droits de la personne

Une publication de l'aut'journal

Ce qui nous délie de Québec solidaire

Pierre Dubuc

En 2021, Québec solidaire a fait paraître *Ce qui nous lie* (Écosociété), avec comme sous-titre *L'indépendance pour l'environnement et nos cultures*. L'ouvrage s'est mérité quelques critiques bienveillantes, sans doute parce que les thèmes de l'environnement et de la culture sont porteurs et que voir QS afficher son parti pris pour l'indépendance ne pouvait que réjouir celles et ceux parmi ses partisans qui attendaient avec impatience une telle proclamation.

Cependant, les critiques bienveillantes n'ont fait qu'effleurer le contenu de l'ouvrage. Il mérite une analyse plus approfondie étant donné que le co-porte-parole Gabriel Nadeau-Dubois le présente comme une contribution au projet de pays de son parti, qualifié de solution de rechange « à la tentation de la survivance, ce "nationalisme rabougri" » et marquant une volonté de « renouer avec une approche émancipatrice et démocratique de l'indépendance du Québec ». C'est ce regard critique que pose sur le projet de pays de QS le livre que nous venons de publier sous le titre *Ce qui nous délie*.

DE GRANDS ABSENTS

Ce qui nous lie traite, entre autres, des Autochtones, de la langue, de la culture, de l'environnement, du Canada pétrolier, mais il se révèle surtout par ses absences. L'absence du mot « nation »

est particulièrement intrigante dans un ouvrage qui met l'accent sur la nécessaire alliance entre les peuples autochtones et québécois. Disparu aussi le concept de classe sociale. Pas de chapitre sur la laïcité. Ne cherchez pas non plus une référence à la minorité anglophone. Ni de référence positive à la majorité francophone ; elles sont toutes négatives. L'idéologie sous-jacente est celle d'un universalisme désincarné, le miroir gauchiste de l'idéologie de la mondialisation.

Nos auteurs ont passé au crible les différentes propositions de QS. Charles Castonguay évalue déficient l'appareil conceptuel de Ruba Ghazal sur la question linguistique. Marie-Claude Girard aborde la position de QS sur la laïcité bien qu'aucun chapitre n'y soit consacré. André Binette énumère dix conditions incontournables, absentes chez QS, à remplir pour espérer arriver à un dialogue respectueux et fructueux avec les Autochtones. Gilles Gagné démontre que QS n'a pas une conception globale du défi écologiste. Simon Rainville trouve bâclé le chapitre sur la culture et il déplore l'absence du peuple québécois dans l'analyse de QS. Et Pierre Dubuc trouve inexacte la caractérisation du Canada comme « État pétrolier » et « État colonial », ce dernier concept est inspiré d'une analyse erronée d'Alain Deneault.

LA STRATÉGIE

S'il n'y avait qu'à retourner à la planche à dessin pour corriger ces



lacunes... Mais il y a plus important encore. Car c'est bien beau de mettre de l'avant des éléments de programme, encore faut-il voir comment ils s'intègrent dans la stratégie du parti. Un petit détour dans son programme s'impose donc. La stratégie de QS se résume à la mise en place d'une assemblée constituante avant toute déclaration d'indépendance. Tout va donc passer par le tamis de cette assemblée constituante fantasmée. Facile alors d'être généreux en promesses sur les questions autochtones, de l'environnement ou autres, lorsqu'on sait qu'on n'aura pas à les honorer, puisqu'elles seront prises en charge par l'Assemblée constituante. Et adviennent que pourra !

Il en va de même pour l'accession à l'indépendance. Le titre du chapitre qui

lui est consacré dans le programme ne s'intitule pas « Accéder à l'indépendance », mais « Exercer la souveraineté ». On y précise que « le Québec a le droit de disposer de lui-même et de déterminer librement son statut politique » en ajoutant qu'« en ce sens, il est souverain, peu importe la manière dont il décide d'utiliser cette souveraineté ». Autrement dit, le « peuple souverain » pourrait décider de demeurer dans le Canada.

En fait, sa conception de l'assemblée constituante délie Québec solidaire de tout engagement sérieux envers les classes populaires, les minorités culturelles, la minorité anglophone, les Autochtones et la majorité francophone. ◀

Le bon d'éducation

Le libre choix de l'école (et éventuellement du programme d'enseignement) par les parents est inscrit dans le préambule de la loi 60 de 1964. Il a été l'objet d'un compromis historique de l'État avec l'Église catholique, celle-ci acceptant la création du ministère de l'Éducation, à la condition que l'État reconnaisse le droit d'existence d'institutions d'enseignement privés et leur soutien administratif et financier, « les exigences du bien commun étant sauves », dit le préambule. Il est aussi présent dans la charte des droits et libertés du Québec (1975, art. 42). (...)

L'argument du refus d'un monopole d'État est aussi évoqué : la liberté de choix encouragerait la concurrence, qui serait source d'efficacité et d'efficience. Mais, ce modèle de libre choix ne fonctionne que partiellement : d'une part, la lutte est inégale, les deux secteurs n'étant pas soumis aux mêmes conditions; d'autre part, la liberté de choix n'existe pas pour tous les groupes sociaux.

La diversification de l'offre scolaire n'est pas également répandue ni accessible à tous. Et là où elle l'est, tous n'ont pas les outils pour être des consommateurs avertis sur le marché scolaire. Le choix n'existe que pour celles et ceux qui en ont les moyens financiers ou culturels. Il a contribué à la structuration d'un système éducatif à trois vitesses : l'école privée subventionnée, l'école publique avec projets particuliers et l'école publique avec le curriculum de base.



Pour les tenants de l'approche du libre choix, la solution à ce problème d'inégale liberté passe par la remise à chaque parent ou à chaque citoyen d'un bon d'éducation (voucher), assurant sa capacité à se procurer l'éducation qui lui convient sur le quasi-marché. Ici, l'éducation est clairement conçue comme une marchandise, et non comme un service public.

Poussée à son terme, cette logique mène à une privatisation complète du système d'éducation et à sa dérégulation, comme en témoignent les divers modèles d'école à charte qu'on peut observer aux États-Unis d'Amérique ou au Royaume-Uni, voire en Suède où elle est intégrée dans le système scolaire. Il importe de sensibiliser l'opinion publique à ce risque élevé de privatisation générale du système éducatif. ◀

COLLECTIF DEBOUT POUR L'ÉCOLE ! [...]

Une autre école est possible et nécessaire.
Collectif Debout pour l'école !
Del Busso Éditeur, 2022

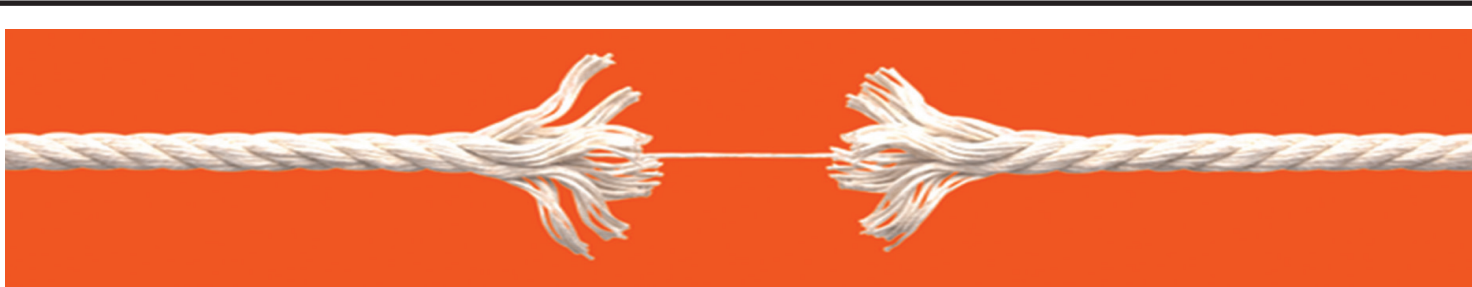


Photo : CANIVA



Ce qui nous délie

Une critique du projet de pays de Québec solidaire.

15 \$

Faites votre chèque à l'ordre de l'aut'journal,
4270 boul St-Laurent, bur. 204, Montréal H2W 1Z4
Tél. (514) 843-5236 info@lajournal.info

Nom : _____

Organisme : _____

Adresse : _____

Ville : _____ Code postal : _____

Tél. : _____

Courriel : _____

Pierre Dubuc Son cœur bat toujours. Il respire. Ses membres s'activent. Mais certains, comme Nicolas Marceau, dans son livre *Une fois le Québec souverain* (vlb éditeur), ont déjà prononcé l'oraison funèbre du Parti Québécois.

Le Parti Québécois, toujours vivant !

Le livre de l'ex-ministre des Finances du gouvernement Marois n'est pas sans intérêt. Loin de là. Nous aurons l'occasion d'y revenir. Mais, attardons-nous à sa thèse principale. L'auteur propose la création d'un rassemblement de souverainistes ayant pour unique objectif de réaliser la souveraineté populaire. Le nouveau parti – puisque c'est de cela qu'il s'agit – n'associerait aucun projet de société particulier à la souveraineté. Il éviterait de se prononcer sur des sujets litigieux. Il se contenterait de faire la promotion de ce que l'auteur appelle « l'édification nationale », c'est-à-dire des domaines qui seraient, selon lui, consensuels parmi les souverainistes.

Il en énumère une douzaine, dont la langue, les télécommunications, les institutions démocratiques, etc. Mais sa liste comprend aussi les relations avec les nations autochtones, l'environnement, les relations internationales, où le consensus fait manifestement défaut. Marceau est conscient que, sur les sujets non consensuels, il y aura un coût médiatique à ne pas trancher.

Il réalise aussi qu'il ne pourra empêcher, à l'heure des réseaux sociaux, les membres de son rassemblement de se prononcer sur l'actualité en fonction de leurs orientations politiques. Aussi, prévoit-il des espaces décentralisés pour que les différents groupes puissent s'exprimer, mais sans chercher à imposer leurs vues au rassemblement. Bonne chance !

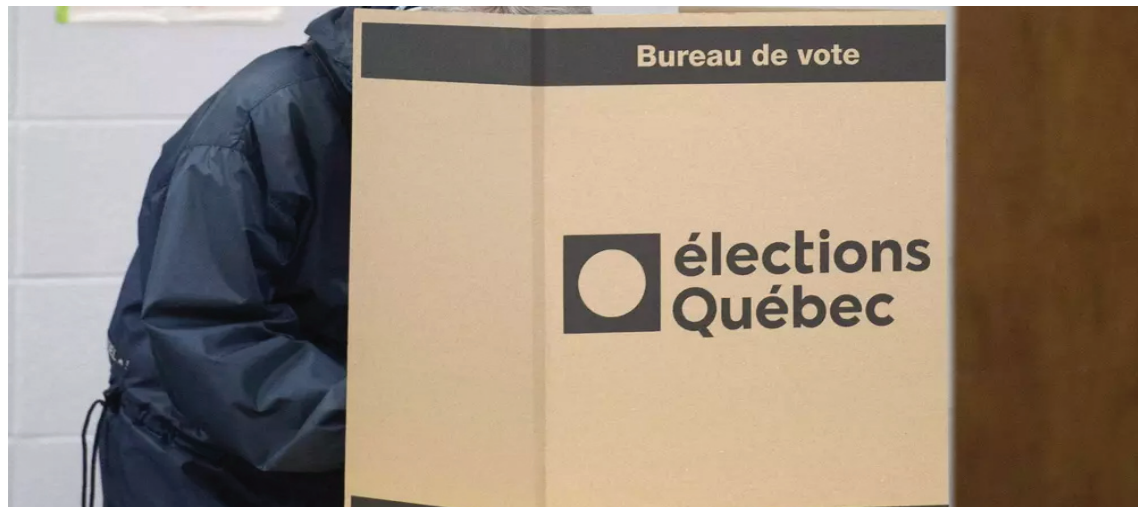
UNE ATTAQUE CONTRE LA GAUCHE

En fait, sous couvert de recherche de consensus, on assiste à une attaque

en règle contre la gauche indépendantiste. « Le temps est donc venu, écrit-il, de se questionner sur l'association historique et automatique du mouvement souverainiste avec la gauche. » Il estime que « le mouvement souverainiste doit repenser son positionnement sur l'axe socio-économique ». En clair, il faut arrêter de promettre « plus d'État » et faire plutôt miroiter qu'un Québec indépendant permettrait... des baisses d'impôt ! Exactement ce que nous proposons aujourd'hui la CAQ et le PLQ... à l'intérieur du Canada !

Marceau reconnaît l'héritage social-démocrate du Parti Québécois des années 1960 et 1970, mais le « grand rattrapage » aurait eu lieu et il faut désormais s'adapter à l'air du temps, c'est-à-dire « à l'individualisme et au désir de consommer » de nos concitoyens. La social-démocratie est en panne, capitulons devant le néolibéralisme !

Sa thèse voulant que le Parti Québécois se serait entêté au cours des dernières décennies, pour son plus grand malheur, à « conjuguer social-démocratie et souverainisme » ne tient pas la route. André Boisclair voulait rompre avec le mouvement syndical. Pauline Marois a expulsé le SPQ Libre des rangs du parti pour avoir contesté son nouveau credo de l'enrichissement individuel en rappelant que le seul véritable enrichissement était collectif. Elle n'a réussi à prendre le pouvoir qu'en effectuant un virage à 180 degrés lors de la grève étudiante du printemps érable. Que dire de l'élection à la tête du parti de Pierre-Karl Péladeau, le roi des lock-out ! Quant à Jean-François Lisée, il a mis hors-jeu l'autre volet de la « conjugaison » en reportant l'indépendance aux calendes grecques.



Doit-on s'étonner que plus de 50,9 % des citoyens ne détenant qu'un diplôme secondaire aient voté pour la CAQ et que le taux d'abstention augmente ?

S'INSPIRER DE PARIZEAU, NON DE BOUCHARD

À ses origines, le Parti Québécois a rassemblé les forces vives de la nation. Les revendications syndicales et populaires ont été traduites en législations linguistiques, culturelles, sociales. Ces mêmes organisations syndicales et populaires ont fourni l'ossature organisationnelle qui a permis de gagner des élections et de mobiliser la population lors des deux référendums.

Monsieur Parizeau l'avait compris. Aussi, lors de la Marche des femmes de Pain et des Roses de 1995, il a promis une législation en faveur de l'équité salariale, qui a rallié Françoise David et les organisations féministes au sein des Partenaires pour la souveraineté.

Lucien Bouchard ne l'avait pas compris. Le dix cents d'augmentation du salaire minimum lancé en réponse à la Marche mondiale des femmes de l'an 2000 a été perçu comme une insulte et a conduit Françoise David et ses partisans à fonder Option citoyenne, un des groupes fondateurs de Québec solidaire.

LA FRACTURE

Marceau illustre parfaitement son propos en condamnant les jeunes péquistes qui, à leur congrès de mars 2020, réclamaient la fin du financement des écoles privées. Selon lui, une telle proposition n'a « aucun lien avec la question nationale » et favorise « la fracture entre les souverainistes ».

Il y a bien là une « fracture ». Plus de 20 % des étudiants du secondaire fréquentent des écoles privées financées à plus de 70 % à même des fonds publics.

Leur présence a entraîné la mise sur pied de projets particuliers dans les écoles publiques pour freiner l'exode des meilleurs élèves et les deux ont écrémé les classes ordinaires où se trouve désavantagée la majorité des élèves issus des classes populaires. Doit-on s'étonner que plus de 50,9 % des citoyens ne détenant qu'un diplôme secondaire aient voté pour la CAQ et que le taux d'abstention augmente ?

Une autre « fracture » est fort bien documentée. Les élèves francophones et allophones ayant effectué leurs études secondaires dans le réseau francophone constituent plus de la moitié de la clientèle des cégeps anglophones. Il en résulte une anglicisation galopante de cette élite allophone, mais également francophone, comme le démontre Charles Castonguay ailleurs dans ce journal.

Jusqu'à tout dernièrement, les dirigeants du Parti Québécois se sont opposés farouchement à la base du parti qui réclame depuis des lunes des actions sur ces deux questions. En fait, il en va ainsi parce que ces dirigeants représentaient cette mince couche sociale privilégiée qui bénéficie ou compte bénéficier de la possibilité d'envoyer ses enfants à l'école privée et au cégep anglophone. Il en va de même pour la CAQ et le PLQ, de même que pour Québec solidaire ! QS ne réclame que très timidement la fin des subventions publiques aux écoles privées et se tient loin du débat sur la loi 101 au cégep.

UN PROJET MORT-NÉ

Pour justifier sa démarche, Nicolas Marceau nous sert la célèbre phrase de Bernard Landry : « L'indépendance n'est ni à gauche ni à droite, elle est en

avant. » C'est la dénaturer. Monsieur Landry avait accepté notre idée de création de clubs politiques, dont le SPQ Libre, au sein du PQ. Sa regrettable démission a empêché le rassemblement – cher à Marceau – au sein du PQ de plusieurs clubs politiques de différentes obédiences, chacun faisant la promotion de ses idées pour leur inscription dans le programme du parti.

Plus globalement, dans tous les mouvements de libération nationale, souveraineté et projet de société se sont conjugués, parce que la population se mobilise lorsqu'elle voit dans l'indépendance le moyen de réaliser les mesures sociales qui vont améliorer son sort et non pas des baisses d'impôt qui vont profiter aux plus riches.

Nous sommes à l'aube d'une grave récession concoctée par les banques centrales des pays occidentaux pour « régler » le problème de la pénurie de main-d'œuvre en recréant l'armée de réserve de chômeurs. Le Québec a besoin d'un parti politique qui va représenter la majorité de la population et non une petite élite de privilégiés. L'abolition des subventions publiques aux écoles privées et l'extension de la loi 101 au cégep enverraient un message clair qu'on prend cette direction. Le PQ de Paul St-Pierre Plamondon est le seul parti qui prend cet engagement en prônant l'abolition des subventions aux écoles privées religieuses, qui constituent l'énorme majorité des écoles privées, et l'application de la loi 101 au cégep. Pour cette raison, il est toujours vivant. Et, pour la même raison, le rassemblement de Nicolas Marceau est un projet mort-né. ◀



Informez, c'est mordre à l'os tant qu'il y reste de quoi ronger, renoncer à la béatitude et lutter. C'est croire que le monde peut changer ! JACQUES GUAY

Directeur et rédacteur en chef
Pierre Dubuc

Chef de pupitre
Jean-Claude Germain

Secrétaire de rédaction
Louis Bourgea

Infographiste
Réjean Mc Kinnon

Correcteur d'épreuves
Louis Bourgea

Abonnements
Louis Bourgea

Maquette
Jean-Claude Germain

Olivier Lasser

Webmestre
Louis Bourgea

Collaboration spéciale
Simon Banville

Boris

Clément Fontaine

André Jacob

Campagne de soutien

Nom _____

Adresse _____

Ville _____

Code postal _____

Téléphone _____

Courriel _____

Faites votre chèque à l'ordre de L'AUT' JOURNAL

4270, boul. Saint-Laurent, bur. 204, Montréal (Québec) H2W 1Z4

Un an (10 numéros) : 35 \$. Édition électronique : 30 \$ (TPS + TVQ incl.).

Adhésion aux Amis : 100 \$ ou plus. Abonnement de groupe : 1 \$ l'exemplaire

Des données linguistiques dramatiques

La fin de l'éternité

Frédéric Lacroix

C'est fait, Statistique Canada (« Stat Can ») a enfin publié, le 17 août dernier, une partie des données linguistiques du recensement 2021. Celles-ci sont dramatiques pour le fait français au Canada et au Québec. Peu importe l'indicateur retenu, les nouvelles sont atterrantes. Tellement, en fait, que la posture voulant que le déclin du français au Québec soit un « mythe » n'est plus tenable.

Il était évident depuis des années et des années que le français était en recul au Québec, mais de beaux esprits finassaient en mettant de l'avant de légères améliorations dans certains paramètres secondaires en les faisant passer pour des paramètres principaux. Le recensement 2021 fait voler tout cela en éclats : tous les paramètres principaux et secondaires sont maintenant en recul.

Après répartition égale des réponses multiples, au Québec, le français langue maternelle passe de 78 % en 2016 à 76,3 % en 2021 (recul de 1,7 point). Comme langue parlée le plus souvent à la maison, il passe de 80,6 % en 2016 à 79,1 % en 2021 (recul de 1,5 point). Le poids démographique des francophones défonce le seuil de 80 % tant sur le plan de la langue maternelle que sur celui de la langue d'usage pour la première fois depuis que des données de recensement sont collectées.

En même temps, l'anglais comme langue maternelle passe de 8,1 % en 2016 à 8,8 % en 2021 (gain de 0,7 point) et, comme langue parlée le plus souvent à la maison, de 10,7 % en 2016 à 11,7 % en 2021 (gain d'un point). Au Québec, le français recule alors que l'anglais avance. Et cette dyna-

mique est en voie d'accélération rapide quand on compare aux données de recensement sur la période 2011-2016.

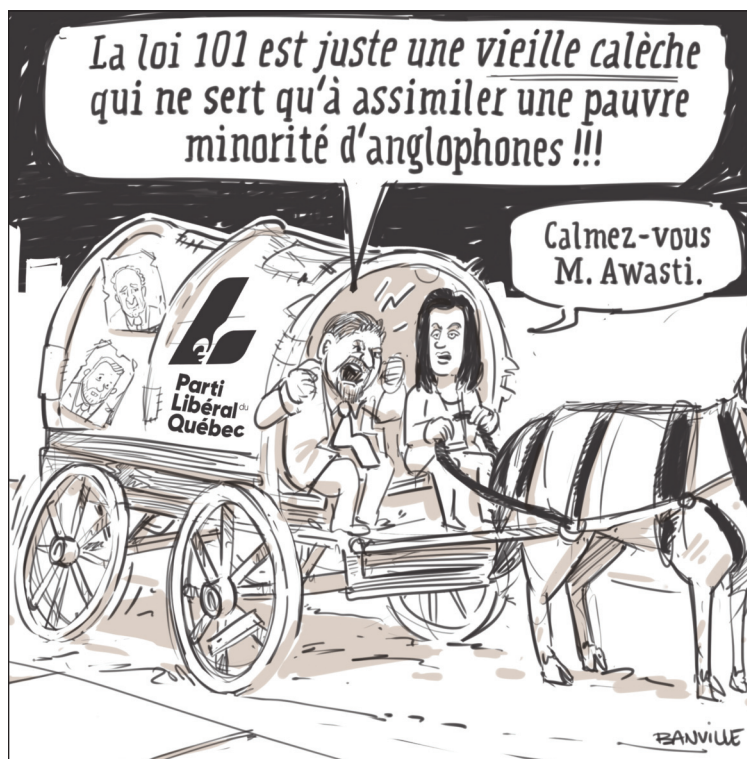
MONTRÉAL,
UN MILIEU DE VIE ANGLICISANT

Alors que l'on nous a répété pendant presque deux décennies qu'il ne fallait pas s'inquiéter du recul du français comme langue maternelle ou comme langue parlée à la maison parce que l'immigration, en soi, allait faire mécaniquement baisser ces poids pour le français et l'anglais également, ce que l'on constate, et de façon fulgurante, c'est que l'immigration provoque maintenant une dilution du poids des francophones seulement ! Dans le contexte d'immigration massive qui est le nôtre, l'immigration ne provoque pas de recul de l'anglais au Québec !

Ce qui est en cause ici, ce sont les transferts linguistiques effectués par les allophones et, de plus en plus, par les francophones vers l'anglais qui permettent non seulement de combler la dilution du poids démographique des anglophones causée par l'immigration, mais qui permettent même à celui-ci de faire des gains ! Le problème numéro un au Québec, c'est la dynamique linguistique favorable à l'anglais et les transferts linguistiques massifs effectués vers ce dernier. Le Québec, c'est-à-dire la grande région de Montréal, est un milieu de vie anglicisant. Malgré la loi 101 (ou ce qui en reste) et, j'ajouterais, malgré la loi 96. Voilà la réalité qui nous est maintenant lancée en pleine face.

L'ANGLAIS, DE PLUS EN PLUS
LA « LANGUE COMMUNE »
DANS LA RÉGION DE MONTRÉAL

Ceux qui niaient le déclin du français au Québec étaient forcés, soit,



Chaque semaine, sur notre site Internet, Simon Banville affiche sa vision de la campagne électorale. Trois de ses caricatures sont publiées dans cette édition de l'aut'journal.

comme Michel C. Auger, de se rabattre sur la « connaissance des langues officielles », soit sur les transferts linguistiques des allophones vers le français (en hausse légère sur la période 2001-2016, mais toujours largement insuffisants) pour prétendre que tout allait bien. Mais surprise ! En 2021, ces deux paramètres ont reculé par rapport aux données de 2016 ; la connaissance des langues officielles est passée de 94,5 % en 2016 à 93,7 % en 2021, une baisse de 0,8 point et le premier recul enregistré depuis au moins 1991.

Et, chose notable, alors que la connaissance de l'anglais par les francophones (langue maternelle) poursuit sa hausse (à 42,2 % en 2021), la connaissance du français par les anglophones recule, passant de 68,8 % à 67,1 %. On assiste donc maintenant à une augmentation significative de l'unilinguisme anglais au Québec. Il s'agit d'un autre retournement de tendance séculaire.

Il s'agit là de signes indubitables voulant que la « langue commune » qui est en train de s'établir dans la région de Montréal est de plus en plus l'anglais.

UN PROCESSUS
DE « MINORISATION-ASSIMILATION »

Mais il y a pire : les transferts linguistiques des francophones vers l'anglais ont également augmenté de façon importante entre 2016 et 2021, passant de 30 000 à 41 000 dans la région métropolitaine de Montréal (calcul de Charles Castonguay). Et il s'agit là d'un effectif « net », c'est-à-dire qu'aux transferts des francophones vers l'anglais sont soustraits les transferts des anglophones vers le français.

Hausse de l'unilinguisme anglais, hausse du bilinguisme chez les francophones, déclin des transferts linguistiques des allophones vers le français, hausse des transferts linguistiques des

francophones vers l'anglais, on assiste à l'enracinement de plus en plus solide d'un processus de « minorisation-assimilation » au Québec.

Dans l'imaginaire québécois, la menace de l'assimilation a longtemps été un des pôles qui charpentait la psyché collective. Cette menace, cependant, semblait lointaine, irréaliste et ne s'était jamais concrétisée (au Québec). Cela a donné naissance à l'idée de la « permanence tranquille », de « l'éternité » du Québec, l'idée que peu importe les vicissitudes de l'histoire, les reculs et les défaites, le Québec français allait perdurer pour toujours. Le Québec n'avait ainsi pas besoin de se battre, d'agir politiquement et de peser pour choisir et infléchir son destin, il survivrait quand même. Voilà le ressort psychologique sur lequel repose le refus de choisir et la passivité des Québécois sur ces questions.

Mais nous assistons en direct à l'écroulement du mythe de la permanence tranquille. Le Québec français est maintenant engagé, fermement, dans un processus d'assimilation-minorisation. Le déni n'est non seulement plus possible, il est toxique. Nos élites politiques pour la plupart (sauf au Parti Québécois, soulignons-le) semblent incapables de prendre la pleine mesure du drame qui est en train de se dérouler sous nos yeux. On le constate, par exemple, avec la décision frivole et irresponsable de M. Legault d'exclure l'application des clauses scolaires de la *Charte de la langue française* au niveau collégial ou bien avec son double jeu en immigration (le Québec n'ayant, de toute son histoire, jamais accueilli autant d'immigrants qu'il ne le fera en 2022). Nos élites se comportent comme si nous étions encore dans les années quatre-vingt-dix. Par inconscience, irresponsabilité ou lâcheté, elles continuent de se réfugier dans l'illusion de l'éternité. ◀

Des gens sur qui on peut compter

APTS Alliance du personnel professionnel et technique de la santé et des services sociaux

Le français à la croisée des chemins

L'anglicisation des francophones au Québec

Charles Castonguay

Les données du recensement de 2021 sont sans appel. Tous les indicateurs sont au rouge. Au point de discréditer totalement les politiques préconisées par les gouvernements Legault et Trudeau. Loin d'assurer l'avenir du français, elles garantiront, au contraire, l'anglicisation du Québec comme du Canada.

Dans cette première de deux chroniques, examinons la situation au Québec.

Le mouvement d'anglicisation que j'ai décrit dans *Le français en chute libre* (2020) s'est accéléré. Entre les recensements de 2016 et 2021, le poids de la minorité de langue d'usage anglaise a de nouveau augmenté, tandis que celui de la majorité a encore reculé. Désormais lourde, cette tendance se nourrit, entre autres, d'une remarquable consolidation de la position de l'anglais comme langue d'assimilation. Au point que la question de l'anglicisation des Québécois francophones eux-mêmes vient de surpasser en importance celle de l'orientation linguistique des allophones.

Fini, donc, le rattrapage du français sur l'anglais en matière d'assimilation. Sur ce plan, l'anglais creuse maintenant son avantage.

UNE NOUVELLE RÉALITÉ

Il importe de bien se pénétrer de cette nouvelle réalité. Notre tableau met à jour le tableau 3 de *Le français en chute libre*, de façon à faire le point sur l'évolution la plus récente des indicateurs essentiels du phénomène d'assimilation.

Examinons d'abord la part du français dans l'assimilation nette des allophones. En chiffres absolus, le nombre net d'allophones anglicisés est passé de 186 800 en 2016 à 212 400 en 2021, pour une hausse de 25 600. Le nombre net d'allophones francisés est passé en même temps de 230 400 à 278 700, pour une augmentation de 48 300, soit presque deux fois la hausse pour l'anglais. Par conséquent, la part du français dans l'assimilation nette des allophones a continué de progresser, passant de 55,2 % en 2016 à 56,7 % en 2021.

Voyons maintenant l'assimilation nette des Québécois francophones à l'anglais. En chiffres absolus, le nombre net de francophones anglicisés a bondi de 23 000 à 37 000, soit une augmentation de 14 000 francophones anglicisés additionnels depuis 2016.

Or, cette hausse marquée du nombre net de francophones anglicisés, qui s'est sans doute réalisée pour l'essentiel en milieu de vie québécois, a plus qu'annulé le progrès de la part du français dans l'assimilation des allophones, tributaire avant tout de francotrope francisés à l'étranger avant d'immigrer au Québec.

Assimilation linguistique, Québec, 2016-2021

	2016	2021
Assimilation nette		
Anglicisation nette des francophones (1)	23 000	37 000
Anglicisation nette des allophones (2)	186 800	212 400
Francisation nette des allophones (3)	230 400	278 700
Part du français dans l'assimilation nette des allophones (3) / ((2) + (3))	55,2 %	56,7 %
Gains globaux par voie d'assimilation		
Gains globaux de l'anglais (1) + (2)	209 800	249 400
Gains globaux du français (3) - (1)	207 400	241 700
Part du français dans les gains globaux ((3) - (1)) / ((2) + (3))	49,7 %	49,2 %

Pour bien saisir cette nouvelle donne, dressons, enfin, le bilan global des gains réalisés par l'anglais et le français au moyen de l'assimilation. En chiffres absolus, nous avons vu ci-dessus que, depuis 2016, l'anglicisation nette des allophones a progressé de 25 600 allophones anglicisés. Nous avons vu également que l'anglicisation nette des francophones a aussi progressé, soit de 14 000 francophones anglicisés. Au total, ces progressions représentent des gains globaux de 39 600 nouveaux locuteurs usuels de l'anglais à la maison en cinq ans. Sur le même plan, l'aug-

mentation correspondante pour le français a été de 48 300 allophones francisés moins 14 000 francophones anglicisés, soit un solde de seulement 34 300 nouveaux locuteurs usuels du français.

Le tout représente une progression des gains globaux pour l'anglais qui est supérieure de 5 300 à celle des gains globaux pour le français. La hausse de l'assimilation des Québécois francophones à l'anglais a ainsi dépassé en importance la hausse de la part du français dans l'assimilation des allophones : l'anglais a creusé de 5 300 son avantage global sur le français en cette matière. Cela découle notamment du fait que les 14 000 francophones anglicisés additionnels comptent double : ils augmentent de 14 000 les gains globaux de l'anglais en même temps qu'ils réduisent de 14 000 les gains globaux du français.

La dernière ligne de notre tableau exprime en pourcentage le recul de la part du français dans les gains globaux que l'assimilation procure soit à l'anglais, soit au français. En 2016, l'anglais avait engrangé des gains globaux de 209 800, en regard de 207 400 pour le français. La part du français dans l'ensemble des gains réalisés par les deux langues par voie d'assimilation était donc, à ce moment, de 49,7 %. En 2021, les gains correspondants s'élevaient à 249 400 pour l'anglais et 241 700 pour le français. Le creusement de 5 300 dans l'écart entre les gains globaux en chiffres absolus, que nous avons constaté ci-dessus, fait en sorte que la part du français a reculé à 49,2 %. La part de l'anglais dans l'ensemble des gains par voie d'assimilation a augmenté en conséquence, passant de 50,3 % en 2016 à 50,8 % en 2021.

ACCÉLÉRATION DE L'ANGLICISATION DES FRANCOPHONES

J'avais souligné dans *Le français en chute libre* (p. 46) que, depuis le recense-

ment de 2006, la progression de la part du français dans les gains globaux apportés par voie d'assimilation soit au français, soit à l'anglais, avait commencé à stagner, en particulier à cause d'une anglicisation croissante des francophones entre les recensements de 2011 et 2016. Cette tendance à la hausse de l'anglicisation des francophones s'est si bien poursuivie que maintenant, la part des gains globaux par voie d'assimilation qui revient au français recule. Rappelons qu'en matière d'assimilation, l'équilibre entre les deux langues exigerait que la part du français dans les gains globaux par voie d'assimilation soit de 90 %. Voici que plutôt d'avancer vers ce but, le Québec s'en éloigne.

Le point de bascule est ainsi derrière nous. L'anglicisation du Québec est désormais bien en marche. En raison notamment d'une accélération de l'anglicisation des Québécois francophones eux-mêmes.

Le profil par groupes d'âges du phénomène d'assimilation des Québécois francophones à l'anglais, en 2016, m'avait conduit à prévoir aussi que « l'anglicisation des Québécois francophones poursuivra sa hausse, du moins dans un proche avenir » (ibid., p.55). Voilà qui est fait. Tout indique, d'ailleurs, que cette assimilation à l'anglais poursuivra sa hausse, puisque le profil des données par groupes d'âges demeure toujours, en 2021, le même : le taux d'anglicisation des jeunes adultes de langue maternelle française est de nouveau nettement plus élevé que celui de leurs aînés.

En fixant comme cible à son projet de loi 96 d'assurer au français une part de 90 % dans l'assimilation des allophones, le ministre Jolin-Barrette n'a pas vu plus loin que son nez. Le premier ministre Legault s'est montré encore davantage à courte vue, en taxant d'« extrémistes » ceux qui estiment essentiel d'étendre la loi 101 au cégep. Car le ver est rendu beaucoup plus loin dans la pomme qu'ils ne le pensent. Toutes choses cessantes, il faut mettre fin à l'anglicisation de la majorité québécoise elle-même.

Le Québec ne manque pas de moyens pour agir en ce sens. Étendre la loi 101 au cégep et au baccalauréat, comme l'a proposé Guy Rocher. Redonner au Québec le paysage linguistique voulu par René Lévesque et qui a fait la fortune de la loi 101 jusqu'au milieu des années 1990, en rétablissant l'affichage en français seulement, comme M. Rocher l'a également proposé. Réformer l'enseignement de l'anglais, langue seconde, pour que les écoles françaises cessent de se transformer, au moyen de l'enseignement « intensif » de l'anglais à la fin du primaire, en foyers d'anglicisation.

Sans quoi la suite des choses est parfaitement claire. L'anglicisation du Québec se poursuivra.

« Continuons. » Vraiment ?

Legault, lord Durham, même combat ? ◀

FIGSANTE.QC.CA

UNIES
DÉTERMINÉES
EN SANTÉ
MOBILISÉES

fiq fiq
FIQ | SECTEUR PRIVÉ

La politique internationale

Une histoire méconnue

Gorbatchev et le Canada

Pierre Dubuc

A l'occasion du décès de Mikhaïl Gorbatchev, il n'est pas inintéressant de voir le rôle, obscur mais important, joué par le Canada dans la genèse de la glasnost et de la pérestroïka.

Mikhaïl Gorbatchev est assurément le grand responsable de la chute du Mur de Berlin et de la dissolution de l'Union soviétique qui allait suivre et qui allaient être interprétées comme une victoire des États-Unis sur l'Union soviétique et du capitalisme sur le socialisme.

Il est bien connu que c'est à la suite d'une rencontre avec Margaret Thatcher au cours de laquelle il lui a expliqué ses projets que Gorbatchev est allé de l'avant avec sa glasnost (transparence) et la pérestroïka (restructuration). Thatcher avait alors déclaré à Ronald Reagan : « *We can do business with that guy.* »

Il est moins connu que ces politiques ont été en grande partie

concoctées au Canada ! Alexandre Yakovlev, qui a été surnommé le « parrain de la glasnost et de la pérestroïka », était ambassadeur de l'Union soviétique à Ottawa au début des années 1980.

Au cours des années 1970 et 1980, le premier ministre Pierre Elliot Trudeau a tissé des liens personnels avec Alexandre Yakovlev. Leurs liens d'amitié étaient tels que les enfants de Trudeau considéraient Yakovlev comme leur oncle.

Exclu des hautes sphères du Parti communiste pour ses positions jugées trop éloignées de la ligne du parti, Yakovlev a été envoyé en exil au Canada à titre d'ambassadeur en 1973.

LE RÔLE CLEF DE YAKOVLEV

Quand Gorbatchev a été nommé au Politburo, Yakovlev a senti que les choses pouvaient tourner à son avantage et il a fait des pieds et des mains pour que Gorbatchev effectue un voyage au Canada. Ce n'est qu'après la mort de Brejnev et l'arrivée au pouvoir



Pendant son voyage au Canada, Gorbatchev a discuté avec Yakovlev de 80 % de ce qui constituera la pérestroïka.

d'Andropov, dont Gorbatchev était le protégé, que ce projet a pu se réaliser.

Pour ce faire, Yakovlev s'est lié d'amitié avec le ministre de l'Agriculture Eugene Whelan et l'a convaincu d'effectuer un voyage en URSS, afin que ce

dernier puisse, en retour, inviter au Canada Mikhaïl Gorbatchev, alors responsable de l'agriculture en URSS.

Pendant son voyage au Canada, Gorbatchev a rencontré à plusieurs reprises le premier ministre Trudeau, même si cela enfreignait le protocole. Yakovlev accompagne alors Gorbatchev dans son périple canadien, mais il a surtout un entretien privé avec lui dans le jardin du ministre Whelan, où il lui expose ses idées de réformes en profondeur de l'URSS. Dans ses mémoires, Yakovlev déclare qu'on y a discuté de 80 % de ce qui constituera la pérestroïka.

À son retour à Moscou, Gorbatchev rapatrie Yakovlev qui deviendra son principal conseiller. Yakovlev portera, dans le sérail soviétique des années 1980, le surnom que la France révolutionnaire et napoléonienne avait attribué à Talleyrand : « Le Diable boiteux ».

Un agent de la CIA

Yakovlev sera accusé par les communistes russes et le KGB d'être un agent de la CIA. Il aurait été « retourné » lors d'un séjour aux États-Unis en 1958. Il faisait alors partie d'un groupe de 17 étudiants soviétiques venus étudier aux États-Unis dans le cadre du premier échange d'étudiants entre les deux pays.

Yakovlev a étudié à l'Université Columbia avec Oleg Kalouguine. En juin 2002, ce dernier, qui avait atteint le grade de général-major du KGB, fut condamné par contumace à 15 ans de prison pour la divulgation de secrets d'État. Il était alors réfugié politique aux États-Unis.

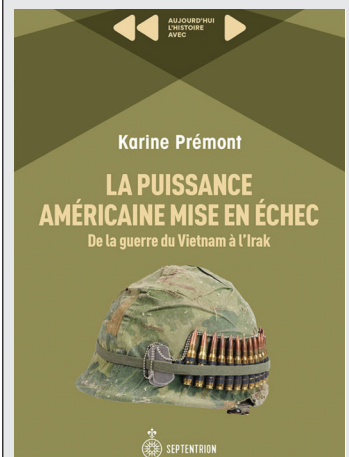
L'histoire d'Alexandre Yakovlev et de ses liens privilégiés avec Pierre Elliot Trudeau est racontée dans le livre de Christopher Shulgan, *The Soviet Ambassador. The Making of the Radical Behind Perestroika* (McClelland & Stewart, 2008) ◀

Les bijoux de famille

Dans une série d'articles publiés dans le *New York Times* en décembre 1974 (mais dont les détails ne seront connus qu'en 2007), le journaliste Seymour Hersh révèle les actions illégales commises par la CIA au fil des ans, scandales qui seront surnommés les « bijoux de famille » (*Family Jewels*) de la CIA. Les Américains – et le reste du monde – apprennent alors le rôle de la CIA dans le renversement de plusieurs régimes politiques, dont celui de Mohammad Mossadegh en Iran en 1953, celui de Jacob Arbenz au Guatemala en 1954, et celui de Salvador Allende au Chili en 1973, en plus de la tentative ratée de la baie des Cochons, à Cuba, en 1963.

Un des plus importants scandales révélés par Hersh concerne « l'opération CHAOS ». Entre 1967 et 1973, la CIA a infiltré les mouvements étudiants qui dénonçaient la guerre du Vietnam pour voir si des pays ou des groupes étrangers en influençaient les actions (...)

La CIA a aussi mis des journalistes sur écoute et saisi du courrier personnel sur ordre du président Nixon. Les « bijoux de famille » parlent également de tentatives d'assassinat contre des dirigeants étrangers, tels Patrice Lumumba au Congo, Rafael Trujillo en République dominicaine, Fidel Castro à Cuba et les frères Diem au Vietnam du Sud, bien que la nature exacte de l'implication de la CIA reste à préciser. L'agence serait aussi mêlée indirectement à l'assassinat de Che Guevara en Bolivie, en 1967.



La révélation la plus fracassante des « bijoux de famille » est l'existence du programme MKUltra. Autorisé par Allen Dulles le 10 avril 1953, ce programme regroupe un ensemble de 150 projets, dispersés aux États-Unis, mais aussi à l'étranger – au Japon, en Allemagne, aux Philippines et aussi au Canada – visant à développer des drogues ou des techniques pour contrôler l'esprit humain. Disposant d'un budget équivalent à 100 millions de dollars d'aujourd'hui, ces projets sont menés dans plus de 80 établissements (universités, hôpitaux, prisons) par 200 chercheurs. Les principaux projets de MKUltra sont centrés sur les effets du LSD et sont dirigés par le chimiste Sidney Gottlieb. Convaincu que cette drogue permet de contrôler et de programmer les gens, il fait acheter le stock mondial de LSD par la CIA et le fait entrer aux États-Unis. ◀

KARINE PRÉMONT [...]

La puissance américaine mise en échec.
De la guerre du Vietnam à l'Irak
Karine Prémont
Septentrion, 2022

On est là.

Centrale des syndicats du Québec

negociation.lacsq.org

Pour la rentrée en éducation

Fidèle partenaire de ses membres, de ses fédérations et de leurs syndicats affiliés, la CSQ prend soin de son monde.

Fédération de l'enseignement collégial (CSQ)

Fédération du personnel de soutien de l'enseignement supérieur (CSQ)

Fédération du personnel professionnel des collèges (CSQ)

FÉDÉRATION DES SYNDICATS DE L'ENSEIGNEMENT CSQ

Fédération du personnel de soutien scolaire (CSQ)

FÉDÉRATION DES PROFESSIONNELLES ET PROFESSIONNELS DE L'ÉDUCATION DU QUÉBEC (CSQ)

La pertinence d'un nouveau pont sur le Saguenay

Mamu,
un pont entre nous

Clément Fontaine

La région de la Côte-Nord attend depuis 60 ans la construction d'un pont reliant les deux rives de la rivière Saguenay à la hauteur de Tadoussac, sublime point de rencontre entre le Saint-Laurent et le fjord. À l'approche des élections provinciales, la Coalition Union 138, a remis à l'avant-plan ce projet de pont en vantant ses mérites tant auprès de l'ensemble de la population que des candidats des divers partis politiques.

Appuyé par la région voisine, Charlevoix, le regroupement compte parmi ses rangs une forte majorité d'élus municipaux, de représentants du milieu des affaires et du milieu communautaire. Leur slogan de campagne, *Mamu, un pont entre nous*, fait allusion à l'appui essentiel des Innus au projet, *mamu* signifiant « ensemble ».

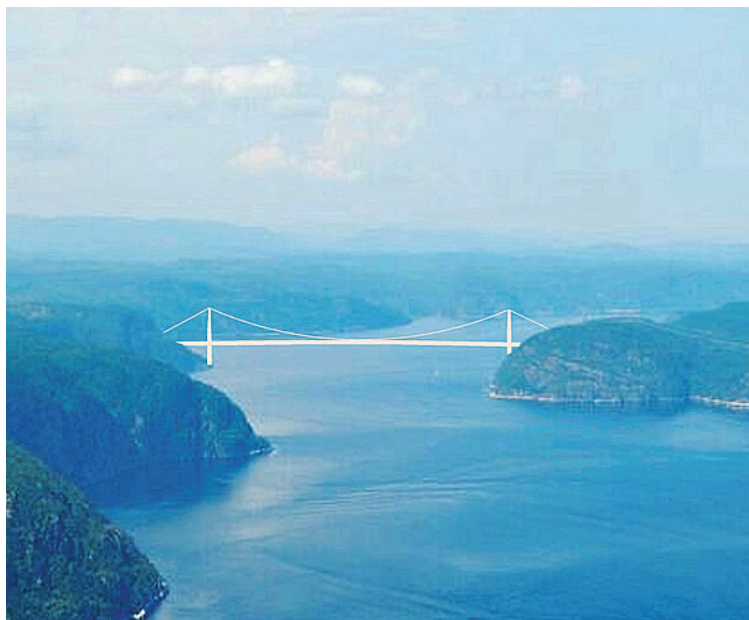
Seul le maire de Tadoussac semble encore réticent à l'idée de perdre une

soixantaine d'emplois avec la disparition des traversiers. La desserte pourrait cependant subsister à une échelle plus modeste, pour les deux-roues et les piétons, par exemple.

LE CONCEPT PRIVILÉGIÉ

Le ministère des Transports du Québec a lancé de son côté deux nouvelles études, une d'opportunité, portant sur les aspects techniques, l'autre sur l'impact socio-économique. Pour le président de la Société du Pont sur le Saguenay, Marc Gilbert, la balle est maintenant dans le camp du gouvernement. Le premier ministre Legault s'est engagé à aller de l'avant si le résultat de l'étude socio-économique s'avère concluant. La décision est attendue au printemps 2023.

La Société du pont sur le Saguenay propose la construction d'un ouvrage à deux voies assorties d'une voie de desserte pour la sécurité. D'une longueur de 1 150 mètres, le pont s'appuierait sur deux piliers situés sur les rives. Son des-



La Côte-Nord a fourni beaucoup d'électricité à tous les Québécois avec ses grands barrages, il serait temps que ceux-ci lui donnent en retour le moyen de rompre son isolement géographique et social.

ign d'inspiration norvégienne dégage une impression de légèreté, tout en étant conçu pour résister aux pires intempéries.

Afin de minimiser l'impact sur le panorama, *Mamu* se situerait à sept kilomètres en amont de Tadoussac, sur le site de La Boule, à la hauteur des lignes

de transmission d'Hydro-Québec qui surplombent déjà le fjord. Sur la rive de Charlevoix, le plan d'aménagement pour accéder au pont prévoit une déviation vers le nord de la route 138 avant le village de Baie-Sainte-Catherine.

DÉSENCLAVER

Selon le porte-parole de la coalition, Guillaume Tremblay, la Côte-Nord a fourni beaucoup d'électricité à tous les Québécois avec ses grands barrages, il serait temps que ceux-ci lui donnent en retour le moyen de rompre son isolement géographique et social. D'autant plus que les traversiers ne suffisent plus à la tâche.

Les 92 000 résidents de la Côte-Nord sont manifestement prêts à accueillir les nouveaux arrivants et visiteurs, et le reste du Québec aurait intérêt à découvrir cette région au charme sauvage qui représente environ un quart de leur territoire. Une coalition d'organismes régionaux vient d'ailleurs de relancer le projet d'un nouveau parc national dans le secteur du lac Walker près de Port-Cartier.

Ce pont, dont le coût de construction était estimé à 600 M\$ en 2015, en incluant les voies d'accès, entre en compétition avec d'autres projets de liens routiers appelés à desservir une population beaucoup plus importante. Dans un contexte de lutte aux changements climatiques et de préservation de la biodiversité, les Nord-Côtiers et Nord-Côtières doivent faire valoir des arguments économiques, mais également environnementaux.

Quels avantages peut-on attendre de cette nouvelle infrastructure sur le plan écologique ?

LES FAITS SAILLANTS

Le retrait des quelque 40 000 passages annuels de grands traversiers contribuerait à la sauvegarde d'espèces de mammifères marins menacées comme le béluga, tout en permettant au trésor public d'économiser plusieurs millions de dollars annuellement.

La suppression à Tadoussac de traversiers propulsés aux énergies fossiles réduirait notre empreinte carbone. Les récents prototypes actuellement en service, qui utilisent le gaz naturel, pourraient remplacer ailleurs des modèles plus anciens fonctionnant au diesel.

Les utilisateurs du traversier perdent en moyenne une trentaine de minutes à l'aller comme au retour. En période de grand achalandage, cette attente peut se prolonger jusqu'à provoquer l'exaspération. Si bien que plusieurs automobilistes et camionneurs en provenance des grands centres préfèrent quitter la route 138 à partir de Québec pour emprunter la 175 jusqu'à Chicoutimi. Passé le pont Dubuc, ils empruntent la 172 en direction est jusqu'à Tadoussac.

Ce parcours alternatif ajoute cent-dix kilomètres, mais comme la vitesse permise y est plus élevée, notamment sur la 175, et qu'on évite le traversier, cela permet parfois de gagner du temps. En contrepartie, la plus grande consommation de carburant génère davantage d'émissions de CO₂. Pour les véhicules électriques, il y a gaspillage d'une précieuse énergie renouvelable. Un pont réduirait le kilométrage parcouru en incitant les gens à revenir au trajet le plus court.

L'accès par la route 138 faciliterait l'aménagement d'un stationnement incitatif à l'entrée de Tadoussac. Un service de navette électrique permettrait aux visiteurs d'accéder à tous les secteurs d'intérêt ainsi qu'aux points de service. Avec une circulation automobile réduite, le village de quelque 800 habitants permanents serait encore plus attractif pour les piétons et les cyclistes.

FEU VERT

La préservation du milieu marin et la diminution globale de GES qu'entraînerait le retrait des deux traversiers suffiraient à légitimer la construction d'un pont à l'embouchure du Saguenay. Considérant que la durée de vie d'une telle structure est d'environ cent ans, *Mamu* pourrait rapidement devenir carboneutre.

Certains feront remarquer que la circulation routière va augmenter vers la Côte-Nord. C'est précisément le but recherché et il s'agirait en l'occurrence d'une redirection du flot des véhicules existants plutôt que d'une augmentation de leur nombre.

À l'inverse, un projet pharaonique comme celui du troisième lien souterrain entre les villes de Québec et Lévis risque de favoriser l'accroissement du parc automobile tout autant que l'utilisation du transport en commun, provoquant un étalement urbain au lieu de la densification souhaitée. ◀

L'auteur est journaliste indépendant et membre du Regroupement Des Universitaires

ADOPTÉZ UN LOCK-OUTÉ



UNIFOR
lesyndicat | Québec

Maintenant en lock-out depuis plus d'un an, les membres de la section locale 177 d'Unifor, travaillant pour la cimenterie Ash Grove de Joliette, continuent leur combat face à leur employeur, mais ils ont besoin de VOUS.

Nous avons donc décidé de lancer la campagne « Adoptez un lock-outé ». Adopter un lock-outé signifie que vous vous engagez à faire un don mensuel. Que ce soit 10 \$, 20 \$, 30 \$ ou plus, les dons récurrents leur permettront de continuer leur combat. De plus, en adoptant un lock-outé, vous recevrez chaque mois des nouvelles de la section locale et de nos familles adoptables, vous rappelant ainsi qu'il est temps de faire votre don mensuel. Les fonds récoltés iront à l'ensemble des membres.

Rendez-vous sur la page de la campagne : www.adoptezunlockoute.org ou scanner le code QR ci-dessous pour adopter dès maintenant votre famille. Nous espérons que cette campagne sera un grand succès et permettra aux membres de la section locale 177 d'Unifor de continuer à se tenir fièrement debout devant leur employeur.



UNIFOR
lesyndicat | Québec

uniforquebec.org

Le mouvement syndical américain

Margaret Atwood, John Steinbeck à l'index

À la défense du droit d'enseigner l'histoire

Luc Allaire

« On voit la paille dans l'œil de son voisin, mais pas la poutre dans le sien. » Ce proverbe s'applique parfaitement à l'attitude du Parti républicain aux États-Unis qui n'hésite pas à vilipender quiconque ose dénoncer l'usage de propos jugés offensants contre les Noirs, les Autochtones ou les musulmans, les traitant de wokes ou pire encore au nom de la liberté d'expression.

Pourtant, lorsqu'il est au pouvoir, le Parti républicain n'hésite pas à interdire des centaines de livres dans les écoles et à éliminer certains programmes scolaires. Les restrictions sur l'enseignement en classe ont explosé dans les États républicains depuis 2021. Au moins treize États contrôlés par les républicains ont approuvé des lois censurant la façon dont les enseignants parlent de « concepts de division », tels que l'inégalité raciale systématique. Cinq autres États avec des gouverneurs du Parti républicain ont imposé des limites administratives à ces enseignements par le biais de conseils d'État sur l'éducation ou d'autres organismes.

Parmi les livres interdits, on retrouve des romans comme *La Servante écarlate*, de Margaret Atwood, *Des souris et des hommes*, de John Steinbeck et *Out of Darkness*, de Ashley Hope Pérez, trois romans qui dénoncent le racisme aux États-Unis.

L'AFT DÉNONCE CES ATTEINTES À LA LIBERTÉ

Ces atteintes à la liberté d'enseignement ont fait l'objet de débats animés lors du congrès de l'American Federation of Teachers (AFT) qui s'est tenu à Boston du 13 au 17 juillet dernier.

Les quelque 2 500 personnes déléguées ont adopté à l'unanimité une résolution afin de défendre le droit des éducateurs d'enseigner une histoire américaine honnête, authentique et inclusive.

Lors d'interventions très passionnées, plusieurs congressistes se sont dits déterminés à lutter contre les législations et les politiques des conseils scolaires qui visent à interdire des livres et à éliminer des programmes scolaires, dont les contenus permettent aux étudiants d'examiner l'histoire des États-Unis de manière critique sans nier les manifestations de la suprématie blanche et du racisme systémique.

Ils demandent que les classes de la maternelle à la 12^e année adoptent un cadre antiraciste qui reconnaisse les identités croisées des élèves (race, classe, sexualité, sexe, statut de citoyen-neté, capacités différentes, langue principale, etc.), situe ces identités dans des systèmes d'iniquité et de résistance, et valorise ces expériences de vie comme des atouts en classe.

LA DROITE PANIQUE FACE À LA THÉORIE CRITIQUE DE LA RACE

« La droite panique à propos de la *critical race theory*, affirme la présidente de l'AFT, Randi Weingarten. En quelques mois seulement, les législateurs d'au moins vingt-six États ont proposé des projets de loi visant à restreindre l'enseignement de la théorie critique de la race ou à limiter la manière dont les enseignants peuvent discuter du racisme et du sexisme. Des experts ont appelé les enseignants à porter des caméras corporelles pour "superviser" ce qu'ils enseignent. »

Dans un district scolaire du Tennessee, on tente d'interdire un livre



2 500 personnes déléguées, représentant 1,7 million de membres, adoptent à l'unanimité une résolution défendant le droit d'enseigner une histoire américaine honnête, authentique et inclusive.

pour enfants sur l'intégration scolaire intitulé *Ruby Bridges Goes to School*. En 1960, Bridges, alors âgé de 6 ans, a été le premier enfant noir à déségréguer une école primaire entièrement blanche en Louisiane.

Une nouvelle loi au Texas interdit d'enseigner le concept selon lequel « l'esclavage et le racisme sont des manquements aux principes fondateurs des États-Unis ». Comment alors les enseignants pourront-ils enseigner la guerre civile et la proclamation d'émancipation ?

Un autre projet de loi au Texas supprimerait les mentions dans le programme d'études sociales des militants des droits civiques comme César Chávez et Dolores Huerta, ainsi que les écrits de Susan B. Anthony, Frederick Douglass et Martin Luther King Jr, et

enlèverait une exigence en classe d'enseigner que le KKK est moralement répréhensible.

« Au cours de mes années d'enseignement de l'histoire et de l'éducation civique, j'ai mené mes étudiants dans des discussions et des débats sur le passé et le présent de l'Amérique, affirme Randi Weingarten. Nous avons couvert à la fois ce que nous célébrons et ce que nous abhorrons, explorant des sujets tels que l'esclavage et ses effets, si les industriels étaient des barons voleurs ou des capitaines d'industrie, si les États-Unis auraient dû utiliser des bombes atomiques pour mettre fin à la Seconde Guerre mondiale. »

« Les partisans de ces nouvelles lois tentent de bâillonner et d'effrayer les enseignants pour les empêcher de respecter leur obligation professionnelle

d'enseigner l'histoire honnête aux élèves. Ils veulent priver les étudiants d'une solide compréhension de notre histoire commune, poursuit-elle. Cela désavantagera les étudiants en faisant un gros trou dans leur compréhension de notre pays et du monde. »

ENSEIGNER UNE HISTOIRE HONNÊTE

Lors de son congrès, l'American Federation of Teachers s'est engagée à défendre tout membre qui aura des ennuis pour avoir enseigné une histoire honnête grâce à un fonds de défense juridique. Enseigner la vérité n'est ni radical ni faux. Déformer l'histoire et menacer les éducateurs pour avoir enseigné la vérité est ce qui est vraiment radical et faux. Une ligne dangereuse est franchie lorsque les législateurs tentent d'effacer l'histoire. Et cela nuit aux efforts de l'AFT pour rendre les écoles sûres et accueillantes pour tous nos enfants.

« Les enseignants doivent avoir la liberté d'enseigner de manière à atteindre chaque élève et à valoriser leurs expériences vécues, insiste Randi Weingarten. Parce que peu importe notre couleur, nos antécédents ou notre code postal, nous voulons élever des jeunes qui peuvent s'engager et comprendre les faits, examiner diverses perspectives et tirer leurs propres conclusions - en d'autres termes, qui peuvent penser de manière critique. »

La présidente de l'AFT conclut ainsi : « Il y a un dicton qui dit "Quand tu sais mieux, tu fais mieux." En tant que pays, nous devons connaître la vérité sans fard sur notre histoire afin de pouvoir faire mieux. Ces vérités ne sont pas imprégnées de magie - elles doivent être enseignées et apprises. Les enseignants le savent. Nous avons la responsabilité d'enseigner des informations exactes et véridiques. Et pour enseigner l'histoire, pas la haine. »

Rolls-Royce avait « oublié » qui fabrique ses moteurs

Gain syndical
sur les fonds de pension

Orian Dorais

Sans convention depuis mars 2020. En lock-out depuis mars 2022... Quelques jours avant la fête du Travail, les employés de l'usine Rolls-Royce à Montréal ont enfin pu retourner à l'ouvrage, au terme d'un éprouvant conflit de travail. En effet, le 1^{er} septembre 2022, les membres du Syndicat des Travailleuses et Travailleurs de Rolls-Royce Canada (STTRRC), affilié à la Fédération de l'Industrie Manufacturière de la CSN (FIM-CSN), se sont prononcés en faveur d'une résolution autorisant le renouvellement de la convention collective. Comment les choses ont-elles dégénéré au point d'en arriver à un lock-out ? L'employeur a-t-il fait preuve de bonne foi tout au long du processus ? Je m'entretiens à ce sujet avec Louis Bégin, président de la FIM-CSN.

Orian : En premier lieu, monsieur Bégin, pouvez-vous nous faire une chronologie de ce qui s'est passé durant les négos, du point de vue du STTRRC et de la FIM ?

Louis Bégin : Votre question est intéressante, parce qu'il y a des événements majeurs qui se sont produits avant mars 2020, donc avant même que la dernière convention soit échue. C'est que, voyez-vous, le STTRRC a joint les rangs de la FIM-CSN peu avant le début des discussions avec l'employeur,

comme c'est autorisé par la loi. Auparavant, le STTRRC était affilié à une centrale américaine qui négociait et signait une convention directement avec l'employeur, puis mettait les membres devant le fait accompli. Donc, les syndiqués se retrouvaient avec une convention parfois insatisfaisante pour eux et ne pouvaient rien faire pour l'améliorer.

Le STTRRC s'est tanné de cette « non-démocratie » et a décidé de nous rejoindre, ce qui n'a pas du tout plu à l'employeur. Tout le long des négos, on a entendu des « comment c'était plus facile » de s'entendre avec la centrale américaine et à quel point la part patronale « s'ennuyait » de ne pouvoir négocier avec elle. C'est assez grave qu'un employeur flatte une centrale plus qu'une autre.

O. : Diriez-vous que l'employeur a essayé de faire « regretter » au STTRRC son choix d'affiliation ?

L. B. : Bien, à partir du moment où l'employeur a su qu'il allait être face à la FIM-CSN, il a décidé d'adopter la ligne dure. C'est, entre autres, pour ça que les pourparlers ont duré aussi longtemps. On pense qu'il y avait un aspect un peu punitif dans le fait que la part patronale refusait toutes nos revendications. Pourtant, selon nous, les employés doivent être libres de choisir leur centrale, sans que ça affecte la négociation, sinon la démocratie de l'exercice syndical est mise en danger.



Nos membres ont prouvé, par leur détermination, que l'usine ne peut pas fonctionner sans eux.

O. : Quelles étaient ces revendications que l'employeur refusait ?

L. B. : Au départ, on demandait une augmentation salariale de 30 % sur huit ans – de 2020 à 2028 – et des clauses normatives pour le respect du rôle des travailleurs dans la vie de l'entreprise, autrement dit des engagements de la part de l'employeur que les travailleurs seraient plus consultés lors de la prise de décisions importantes.

Un des points les plus importants, c'était la question du fonds de pension. Dans la dernière convention négociée par la centrale américaine, plusieurs employés, surtout les plus jeunes, se sont fait imposer un fonds de pension qu'on appelle « à cotisation déterminée ». Ça, c'est un fonds de pension où les membres doivent cotiser le même montant à chaque mois, donc cotisations déterminées, mais où les fonds sont confiés à une entreprise de gestion de capital, ce qui fait que ce sont les performances en bourse qui

« déterminent » combien les gens ont dans leur fonds de retraite.

Ce genre de système, c'est très pratique pour l'employeur, parce qu'il peut laisser à une firme privée la responsabilité de gérer le fonds de retraite. Sauf que, pour nos membres, c'était inacceptable de devoir faire face à autant d'incertitude. On revendiquait un fonds qu'on appelle à prestation déterminée pour tout le monde, ou du moins quelque chose qui s'en rapproche, pour que nos membres plus jeunes aient les mêmes droits que les membres plus âgés.

O. : Ça me semble être des exigences raisonnables, d'autant plus qu'avec ses revenus Rolls-Royce aurait facilement eu les moyens d'accéder à vos demandes. Pourtant, ça trainé les pieds pendant deux ans.

L. B. : Rolls-Royce est une corporation très riche, qui a vu ses revenus augmenter dans les dernières années et qui trouve de nouveaux marchés. En plus, Rolls-Royce a la réputation d'avoir les moteurs les plus fiables au monde. Mais faudrait pas oublier qui construit ces moteurs-là. C'est les travailleurs ! Mais, ça s'est pas reflété dans le traitement qu'ils ont reçu de la compagnie.

Oui, elle aurait eu les fonds nécessaires pour que les négos se terminent beaucoup plus vite. J'ajoute que le fait que ce soit une multinationale a pu contribuer à la longueur du processus, parce que l'employeur n'avait pas la possibilité de prendre des décisions au niveau local. Il devait toujours se référer au siège social de Rolls-Royce en Grande-Bretagne. Donc, les discussions prenaient toujours plus de temps. D'ailleurs, on sait pas comment l'employeur local décrivait le syndicat à la maison mère, mais il y a peut-être eu un peu de « friture sur la ligne », si vous voyez ce que je veux dire. Pas certain que nos demandes ont toujours été bien représentées.

O. : Et après deux ans de ce régime-là, c'est pas une entente qui est survenue, mais un lock-out ! Même que Rolls-Royce a renvoyé le président du STTRRC pendant ce même lock-out.

L. B. : Oui, plus de six mois de lock-out. Ça faisait partie de la logique de « ligne dure ». On pense que l'employeur n'aimait pas beaucoup le climat

à l'usine, avec nos membres qui portaient des chandails ou des casquettes de la CSN pour mettre de la pression. Pour la part patronale, c'était nouveau de devoir faire face à une attitude revendicatrice comme ça, parce que les dernières conventions avaient été négociées tranquillement avec les responsables américains. Là, ça brassait plus, et l'incompréhension de l'employeur l'a amené à décréter un lock-out.

Pendant le piquetage, la direction de l'usine a même engagé des agents de sécurité pour soi-disant « surveiller les installations » de l'usine. À voir des agents défiler comme ça, on trouvait que le message sous-entendu, c'était un peu « rentrez dans le rang ». Ces mois-là ont eu des impacts considérables sur les syndiqués, autant par rapport à la perte de revenus – parce qu'on se rappelle que les primes syndicales ne peuvent pas suffire à remplacer un salaire – autant par rapport à la santé mentale. Nos membres ont vécu beaucoup d'anxiété pendant cette période-là. Et le stress s'est aussi répandu aux familles. Mais, malgré tout, les syndiqués sont restés solidaires d'une manière admirable. Et, enfin, il y a quelques semaines, les deux parties se sont entendues pour demander l'arbitrage d'un conciliateur. On a été très satisfaits de son travail.

O. : Donc quels sont les gains de l'entente que vous venez de signer, avec l'aide du conciliateur ?

L. B. : On a obtenu 25 % d'augmentation sur la période de 2020 à 2028. L'employeur a aussi offert une prime à la signature de 5 500 \$ à chaque employé, plus quelques milliers en rattrapage. Le régime de retraite à prestation déterminée demeure en place pour tous ceux qui partent à la retraite d'ici 2026. Après, l'employeur a accepté de reprendre les discussions pour trouver un modèle de fonds de pension qui va convenir à tout le monde. C'est une méchante amélioration, considérant qu'au départ, l'employeur voulait imposer le régime à cotisation déterminée à tous les membres.

Mais, le plus important, c'est que nos membres ont prouvé, par leur détermination, que l'usine ne peut pas fonctionner sans eux et donc qu'il ne faut jamais les laisser de côté, eux et leur syndicat, lorsqu'il est temps de prendre des décisions importantes. ◀

PARTOUT AU QUÉBEC,
DE LA MATERNELLE À L'UNIVERSITÉOn prend
parti pour
l'éducationfneeq
Fédération nationale
des enseignantes et
des enseignants
du Québec

Rencontre avec Pierre Lefebvre pour *Le Virus et la proie*Brillant antidote
contre l'inertie

Olivier Dumas

Bientôt en pièce de théâtre, le texte *Le virus et la proie* (Écosociété) de l'essayiste et dramaturge Pierre Lefebvre propose une réflexion stimulante, incisive, et parfois émouvante, sur la quasi-impossibilité du pouvoir citoyen dans nos sociétés autocratiques. À lire et/ou à voir pour combattre nos sentiments d'impuissance.

Précédemment, l'auteur a dirigé la revue *Liberté* entre 2005 et 2017. Il a signé deux pièces en solo : *Loups et Lortie* (sur l'ancien caporal Denis Lortie qui s'est introduit le 8 mai 1984 à l'Assemblée nationale), pour le Nouveau Théâtre expérimental (NTE), en plus d'avoir rédigé avec son fidèle complice Alexis Martin (codirecteur artistique du NTE) *Extramoyen, exploration scénique sur la classe moyenne*. En 2015, j'avais rencontré Pierre Lefebvre pour un entretien sur les ondes de Radio Centre-Ville lors de la parution de son essai *Confessions d'un cassé* (Boréal). Son esprit d'analyse, clair, non dogmatique, avait grandement attiré mon attention.

LA LETTRE L POUR LIBÉRAL

Surgit à un moment précis dans *Le Virus et la proie* une célèbre citation de l'écrivain français Honoré de Balzac, qui prétend que : « Derrière chaque fortune, il y a un crime. » Ce plaidoyer contre l'injustice et pour les 99 % des citoyennes et citoyens, a émergé à la suite d'une commande de l'homme de théâtre Olivier Choinière. En 2016, celui-ci lui a « demandé un court texte pour un abécédaire. J'avais la lettre L pour libéral et j'ai composé une lettre au premier ministre de l'époque (Philippe Couillard, alors que le gouvernement nous conditionnait à la notion d'austérité). Je lui disais l'impossibilité d'avoir une discussion avec lui et l'incapacité pour une personne ordinaire de se faire entendre », me confie-t-il dans un pub près du Métro Beaubien.

Parmi ses engagements, l'intellectuel a participé en 2018-2019 au projet *Le Pouvoir expliqué à ceux qui l'exercent (sur moi)* avec la compagnie Système Kangourou, les élèves de l'école secondaire Sophie-Barat (dans le quartier Ahuntsic à Montréal) ainsi que leur professeur Michel Stringer. « Je me suis plongé dans la lecture de philosophes et auteurs comme Hannah Arendt, Dostoïevski ou Annie Ernaux. » Par ailleurs, de nombreuses références sociales et culturelles se retrouvent dans *Le Virus*, dont des allusions au film *Le Chien andalou*, de Luis Buñuel ou encore la découverte du corps noyé du jeune réfugié syrien Alan Kurdi, tragédie qui a défrayé les manchettes.

En mars 2020, juste avant le confinement (« J'ai pris le dernier autobus en direction de Montréal »), Pierre Lefebvre a effectué une résidence artistique avec le Théâtre du Tandem à Rouyn-Noranda en Abitibi-Témiscamingue. *Le Virus et la proie* (aucun lien au coronavirus) prend forme. La codirectrice du Festival TransAmériques, Jessie Mill, lui propose par la suite un jumelage avec le metteur en scène Benoit Vermeulen (qui avait orchestré une superbe production autour du couple Pauline Julien-Gérald Godin dans *Je cherche une maison qui vous ressemble*) pour une lecture publique lors des éditions de 2021 et 2022.

Le Carrefour international de théâtre de Québec l'a aussi inscrit à sa programmation le printemps dernier. La partition, exigeante et non construite comme une œuvre théâtrale, a été rendue sur les planches (« Une même parole portée par quatre corps différents ») par les interprètes Alexis Martin, Ève Pressault, Étienne Lou (et successivement Dominique Pétin et Tania Kontoyanni). Prochainement, une véritable production sera à l'affiche du Centre du Théâtre d'Aujourd'hui.

UNE PARTITION CAPTIVANTE

Malgré son aspect intellectuel et dense, la partition du *Virus et la proie* réussit à nous captiver avec un protagoniste anonyme (nous savons toutefois



« Une vitre cassée est perçue comme du vandalisme, alors qu'un plan de redressement d'une entreprise où d'un seul coup 500 personnes perdent leur emploi n'est jamais considéré comme un geste violent. »

niste anonyme (nous savons toutefois que sa mère vit désormais dans un CHSLD) qui écrit une longue lettre destinée au premier ministre (« Monsieur » sans aucune allusion à une personne en particulier). Les premiers mots (« Vous ne lirez pas cette lettre. C'est de ma faute. Je n'ai pas assez d'imagination ou de force ou de je ne sais pas quoi pour me faire entendre de vous ») m'ont rappelé le célèbre hymne de Boris Vian, *Le Déserteur*, par son refus d'accepter passivement les injustices.

Le protagoniste avoue d'emblée sa peur de la violence (« une affaire déli-

cate ») alors que celle-ci emplit nos existences, aux dires de Pierre Lefebvre. « Lors de la grève étudiante de 2012, Jean Charest dénonçait la violence des manifestations. Il parlait d'intimidation pour les gens qui refusaient d'envisager l'éducation comme une marchandise. » Quant aux valeurs néolibérales et conservatrices, seuls les opposants à cette vision du monde seraient à blâmer. « Une vitre cassée est perçue comme du vandalisme, alors qu'un plan de redressement d'une entreprise où d'un seul coup 500 personnes perdent leur emploi n'est jamais considéré comme un geste violent. »

La citation qui précède le texte, de l'écrivaine française Leslie Kaplan (« On ne parle pas pour avoir raison ») traduit bien ce désir de briser les dialogues de sourds. « Les gens parlent (en général) pour avoir raison ou pour imposer leur idéologie. Quand Lucien Bouchard a employé le mot lucide (avec un groupe de signataires du manifeste en 2005) pour souligner le type de société qu'il préconise, ce n'est que sa vision des choses. » Cette incapacité d'un dialogue juste, « d'une joute honnête » se repercuté dans la frénésie des réseaux sociaux, « où chacun parle pour dire sa vérité ». Par ailleurs, le protagoniste ne lance-t-il pas que « toute une vie, ça peut souvent être juste bête à pleurer » ?

NI DÉFAITISME, NI DÉMISSION

Parmi les lignes les plus percutantes de ce *Virus* et de cette *proie*, nous retrouvons ces métaphores sur les animaux prédateurs (renards, loups) qui préfèrent s'amputer d'une de leurs pattes plutôt que de mourir pris dans un piège. Le personnage perçoit la différence entre les bêtes et les humains, « la mutilation est ce qui permet non pas de s'évader, mais de s'insérer, même si dans les faits, c'est encore pire ». Volubile, Pierre Lefebvre renchérit sur les paroles tranchantes des puissants exhortant les populations de « toujours s'adapter », de faire preuve de créativité, « grâce à notre liquéfaction, de nous métamorphoser, de devenir mollusque, poulpe (...), frange, morve, même glaise. Par contre, les patrons ne remettent pas (ou très peu) en question leurs idéologies ».

Portraiture un univers à priori désespérant, mais réaliste, n'entraîne pas de défaitisme chez Pierre Lefebvre. « La démission plaie au système capitalisme. Quel grand plaisir de prendre la parole, de nommer ce qui déroge de la vision marchande de la réussite sociale ! Je me remémore la joie, la créativité et l'énergie des manifestations de 2012. Il faut se méfier des passions tristes (allusion au philosophe Spinoza). » ◀

Bonne rentrée 2022!

	Lanaudière, c'est nous!	LUC THÉRIAULT Député de Montcalm 450 474-1044	NATHALIE SINCLAIR DESGAGNÉ Députée de Terrebonne 450 964-9417	GABRIEL STE-MARIE Député de Joliette 450 752-1940	MONIQUE PAUZÉ Députée de Repentigny 450 581-3896	YVES PERRON Député de Berthier-Maskinongé 819 228-1210
--	--------------------------------	---	---	---	--	--

Le mal du Nord, Lux éditeur

Un autre été avec Pierre Perrault

Simon Rainville

A pareille date l'an dernier, j'ai témoigné de mon été passé en compagnie de l'œuvre de Pierre Perrault. Puisque Lux éditeur continue de republier l'intégralité de ses écrits, je n'ai pas résisté à la tentation de me laisser emporter pour un deuxième été le long du fleuve tant aimé par le cinéaste-écrivain.

Le mal du Nord. C'est le titre du dernier ouvrage de Perrault. Il raconte la traversée du brise-glace *Pierre-Radisson* qui mène une équipée, à laquelle sa femme Yolande et lui se joignent, jusqu'à l'île Bylot. Chez Perrault, tout devient épopée, voire odyssee, et ce récit ne fait pas exception. « Je voulais, dit-il, avec l'aide de Yolande, de ses fleurs et de ses archéologies, dire pourquoi et comment cet inconnu polaire fascine les hommes, les bêtes et les lichens. »

UN TESTAMENT

Pour ce faire, il faudra, pour les explorateurs, « comparer notre petit savoir à l'immense réalité » et réfléchir « sur le chimérique illimité, sur la distance qui sépare le rêve de la réalité, sur la réalité elle-même qui contredit le rêve ». Perrault en est convaincu : « On ne voyage vraiment que dans les questions qu'on se pose, qu'on nous pose (...) À vrai dire, voyager, c'est s'arrêter. C'est se questionner. Et trouver en soi, si possible, ou ailleurs le plus souvent, les réponses qui rapportent du voyage plus et mieux que le simple passage d'un endroit à l'autre. Une mémoire de ce qui est, bien plus qu'une image de ce qui n'existe qu'en rêveries. »

L'éditeur a raison de mentionner qu'il s'agit en quelque sorte de son testament. Tous les thèmes de son œuvre s'y trouvent, en condensé. On y croise le fleuve énigmatique et pratiquement indicible. La navigation devient prétexte à interroger la littérature et la science qui s'opposent, chez Perrault, à

la pratique quotidienne du travail manuel et de la confrontation à la nature.

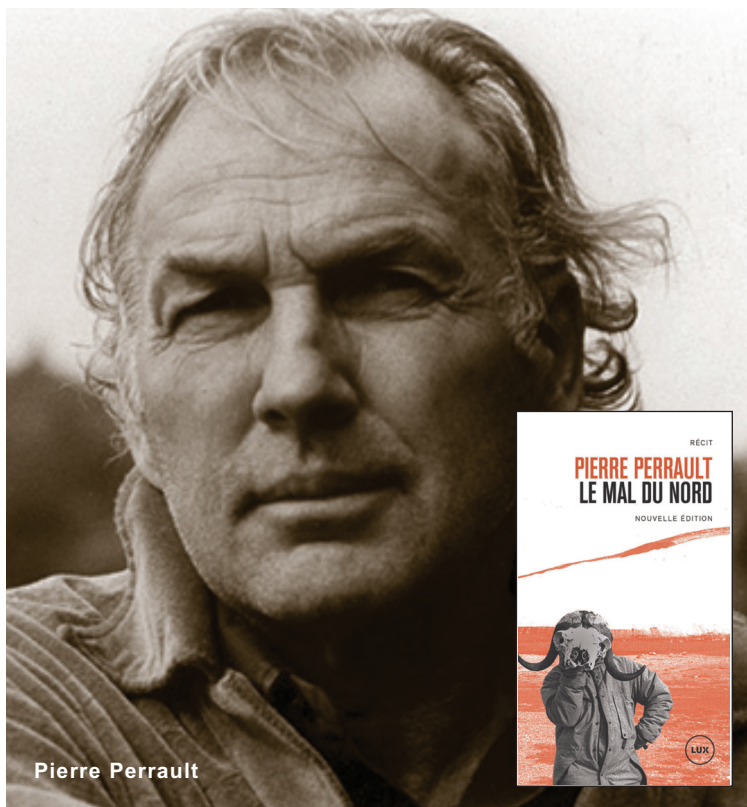
Comme à son habitude, il décrit le pays et ses habitants dans « l'épopée de leur modestie ». « J'en suis arrivé à préférer la réalité à la fiction. L'humanité aux humanités (...) En un mot, je suis devenu disponible au quotidien de leur humanité, sans écriture, sans littérature. » Alors que Perrault s'intéressait, par exemple, à Alexis Tremblay dans *Pour la suite du monde*, c'est ici la figure du poète René Richard qui dicte le pas de ceux qui « vivent en vivant ».

Inéluctablement, Perrault sonde à nouveau la parole des gens du pays et du territoire. « À force de ne pas les connaître, de ne pas les écouter, poursuit-il, on finit par ne pas les entendre. » Or, c'est une grave erreur puisque le pays réel vit d'eux, et qu'une partie du savoir se trouve là, prêt à être cueilli, et non seulement dans les manuels, les universités et les cercles montréalais.

Dans leur langue résident à la fois la beauté du monde et la laideur de notre condition. « Le langage n'est-il pas le brise-glace de l'aliénation », laisse-t-il tomber gravement ? Perrault sait que ce « pays encore clandestin, souvent incertain », a besoin d'être à la fois nommé et vécu afin d'exister, « (p)our qu'enfin ce pays se rende à sa propre évidence ».

LE MARI DE YOLANDE SIMARD

Le récit permet aussi de rendre justice à Yolande Simard Perrault, la femme du cinéaste-écrivain. Le documentaire *La fille du cratère* (ONF) offrirait un portrait attachant de cette femme que les réalisateurs ont eu l'intelligence de ne pas réduire au statut de « femme de Pierre Perrault ». C'est même plutôt l'inverse : Perrault est présenté comme « le mari de Yolande Simard ». Il aura d'ailleurs admis toujours volontiers qu'elle a profondément bouleversé sa vie, son être, sa conception esthétique et politique.



Pierre Perrault

« On ne voyage vraiment que dans les questions qu'on se pose, qu'on nous pose. »

Le documentaire dévoilait des extraits d'une magnifique correspondance entre les amoureux. Dans une lettre, Yolande explique à Pierre qu'elle n'est pas embêtée de se faire demander sans arrêt des nouvelles de lui parce qu'ils sont intimement liés, qu'ils sont un peu la même entité. Ramener une femme à son statut « d'épouse de » peut aujourd'hui sembler suspect. Le documentaire montrait bien qu'il n'en est rien, et *Le mal du Nord* permet de renchérir en ce sens : « je vivais dans le nulle part total de la littérature avant de rencontrer une Yolande de Baie-Saint-Paul » qui « avait un pays et les mots pour le dire sans avoir rien à emprunter aux écritures ».

Puis il ajoute : « j'ai bien vu qu'elle était sans pareille parce que justement elle avait un pays et le savait ». Avant de conclure : « Nous n'avions à opposer à son lyrisme qu'un peu de littérature étrangère. J'ai fini par capituler faute de paysages. Un peu incrédule. Plein d'ironie. En vérité ce fut une reddition sans condition. J'ai appris à regarder avec ses yeux superlatifs son pays qui était aussi le mien. »

UN INDÉPENDANTISTE CONVAINCU

Perrault était un indépendantiste convaincu et faisait souvent des analogies et des allégories entre la nature et le Québec. Il aimait l'hiver et le Nord, deux déterminants de notre identité que l'on cherche de plus en plus à nier, mais qui devraient pourtant être des atouts de notre être collectif : « En toute innocence et en dépit du bon sens, j'espère encore la grande débâcle des âmes fortes, un avenir qui se modèle sur un fleuve et les exubérances des baromètres (...) Le Nord m'inspire une épopée. J'en ai assez de vivre dans la fiction (...) Je me cherche une existence à tout propos. J'abandonne le rêve à ses fausses routes. J'interroge le polaire pour apprendre la véhémence. Pour devenir irréductible. Irréconciliable. » Quel beau projet de faire du Québec un pays véhément, irréductible et irréconciliable !

Perrault aura aussi ce questionnement lourd de sens qui, bien qu'il s'applique à la randonnée, n'était pas fortuit en 1999, quatre ans après le référendum volé : « J'ai beaucoup randonné en

forêt, là où le nord est partout et nulle part. Là où on peut perdre le nord. Comment dès lors s'orienter, trouver l'orient, sans le nord ? Quand il n'y a plus chemin, ni mémoire. Comment naviguer dans l'inconnu sans balise ? Trouver le chemin qui conduit du départ à la destination ? Retrouver le chemin du retour ? Sans instrument ? Ni carte ? Ni mémoire ? Et comment mémoriser le semblable, distinguer l'arbre et l'arbre, la colline et la colline, le pareil du même ? Le sens de l'orientation compense-t-il l'absence de mémoire, de repère, d'indication ? » Le Québec a beaucoup randonné, mais sait-il s'orienter, s'il ne suit « plus chemin, ni mémoire » ? À cette question, il semble que deux décennies apportent cette réponse : notre absence de mémoire, de repère et d'indication n'est pas compensée par notre sens de l'orientation moderne.

DES REPÈRES

Pour ma part, je trouve des repères et des indications dans l'œuvre de Perrault. Il s'agit sans doute de celle qui a le mieux cartographié le Québec de la deuxième moitié du 20^e siècle. Parce que Perrault, on le voit mieux avec le recul, était inquiet de la dépersonnalisation et de la dépossession du Québec. S'il a filmé des pêcheurs à L'Île-aux-Coudres, s'il a immortalisé la bête lumineuse traquée par des chasseurs, c'est qu'il sentait que ce monde était en voie de disparaître, tout comme une certaine idée du Québec que quelque chose se perdait dans ce changement d'identité que nous vivions.

« Bientôt les goélettes (...) se retrouveraient dans l'anse des échoueries, explique l'écrivain. Le fleuve changeait de mains sans nous avertir, sournoisement. Un fleuve de nos mains insensiblement devenait un fleuve de la main des autres. Personne ne s'était rendu compte qu'un fleuve tirait à sa fin. » On le sent, c'est le Québec en entier qui change de mains présentement. Naviguer en compagnie de Perrault permet de retrouver certaines balises et garder vivante cette mémoire essentielle. ◀

DES MILIEUX SAINS
pour enseigner.

— ALLIANCE DES PROFESSEURS ET PROFESSEURES DE MONTRÉAL —

Le troisième œil

Des répliques tranchantes au quart de tour

Arlette, un conte de fées politique

Pierre Jasmin

A-t-il vraiment fallu dix ans, comme le relate Marie Vien forte de sa très grande expérience politique, pour écrire un scénario aussi fabuleusement véridique aux répliques tranchantes au quart de tour ? Avouera-t-elle plutôt combien de rejets d'organismes subventionnaires machos elle a dû endurer au cours de ces années ? Toujours est-il que grâce à elle, nous sommes en face d'une immense réussite.

L'intrigue : une créatrice de magazine de mode (Marie-Pier Morin), accompagnée de son habile agent (Paul Ahmarani), est happée par la politique d'un premier ministre retors (inégalable Gilbert Sicotte) désirant rajeunir son image, afin de contrer les ambitions d'un ministre des Finances, David LaHaye, aussi transcendant dans ce rôle que dans celui, à l'opposé, du film saisissant *Confessions*, de Luc Picard.

LaHaye incarne un froid représentant de l'establishment néolibéral prêt à jouer l'ultime carte d'émotion tirée de son enfance (toujours gagnant, n'est-ce pas ?). Sa puissance se joue des commentaires d'abord désabusés de Benoît

Brière superbe en contre-emploi, qui devient moins calculateur au long de l'intrigue, alors qu'Antoine Bertrand est un chef de l'opposition plus vrai que vrai : on croirait voir Jean Garon ressuscité.

Et dans l'envers de la médaille du conte de fées, pour notre appréciation théâtrale comblée :

- Claudia Ferri, l'épouse anglophone élégante au père riche qui contrôle son mari, le ministre des Finances ;

- la journaliste *bitch* populo, naturellement interprétée par Anne Casabonne ;

- le commentateur culturel artificiellement vieilli pour représenter la typique fourberie de larbins du milieu artistique télévisuel, est-ce vraiment Pascal Cameron, méconnaissable ? Si oui, quel numéro réussi, y compris le faciès déformé !

UNE RÉALISATION
DE MARILOUP WOLFE

On est sans voix devant de telles situations mises en scène avec une imagination débordante, comme la trou-



Une créatrice de magazine de mode, accompagnée de son habile agent, est happée par la politique d'un premier ministre retors désirant rajeunir son image.

vaille de la nouvelle ministre de la Culture photographiée sur un trône, sceptre à la main, en première page d'un magazine HEC avec comme titre « La culture, c'est moi », référence à la phrase attribuée à Louis XIV « L'État, c'est moi ».

La photographie d'Yves Bélanger est admirable, les costumes et les décors, y compris au Château Frontenac, nombreux et sensationnels, et la musique de Goncalvez brille, indissociable du Rameau et des Vivaldi qui s'intercalent, pour représenter avec

humour le faste versaillais de notre petite cour parlementaire dont les scènes de confrontations, réalisme oblige, ont été tournées à notre Assemblée nationale !

L'imagination se fait audacieuse en saluant les squelettes médiatisés non sans raison par la chanteuse offensée Safia Nolin, quand la réalisatrice ose, superbement filmée avec une pure délicatesse, une scène lesbienne entre la coupable d'agression de fesse elle-même et Lara Fabian, interprétant onctueusement une

ministre française du Commerce délurée !

Il y a deux ans j'avais écrit un article vantant les nombreuses et fructueuses réalisations de nouvelles venues au cinéma québécois et je me souviens de m'être mordu les doigts de n'avoir pas vu, avant de l'écrire, le film *Jouliks*, tiré d'une pièce de Marie-Christine Lê-Huu relatant une dramatique histoire d'amour passionnée : c'était un film tourné par Mariloup Wolfe où Paul Ahmarani jouait avec nuance un directeur d'école tentant de « récupérer » la fille du couple rebelle. Question de *timing*, le film n'avait pas reçu les honneurs mérités des prix Jutra, pardon, Iris qu'il méritait pourtant.

Celle qui a tourné plusieurs épisodes de séries télévisées de Fabienne Larouche nous offre un film accompli en *Arlette*, sans se prendre au sérieux puisqu'on trouve en un clin d'œil furtif qui sert le propos en deux secondes de son annonce de char électrique ! On lui reproche à tort de ne pas aborder les thèmes de la décadence de notre culture négligée par la politique, alors qu'elle aborde les problèmes de l'érosion de la langue française, de la taxation des livres, puis en outre les angles de la mode, de la cuisine, y compris la recherche des bons vins québécois. ◀

- Engagé pour une société plus juste et équitable;
- Dévoué à la défense et la promotion des droits des travailleuses et des travailleurs;



UNIFOR
Québec

Unifor, un syndicat qui fait la différence !



ENCORE SOIF DE JUSTICE



Alliance de la Fonction publique du Canada
Public Service Alliance of Canada

L'accès à l'eau potable est un droit fondamental.

encoresoifdejustice.ca | [#soifdejustice](https://twitter.com/soifdejustice)

Précarité énergétique

- préserver l'accès à l'énergie abordable
- améliorer le rendement énergétique des logements
- approvisionner en priorité les foyers québécois
- dépolitiser les tarifs d'énergie et accélérer la transition énergétique
- utiliser judicieusement la tarification dynamique
- respecter le principe d'inter-financement
- tenir compte des changements climatiques pour la période de non-interruption
- revaloriser le rôle de la Régie de l'énergie



Syndicat des technologues d'Hydro-Québec



L'aparté avec ÉLO

www.simonbanville.com

